

Rapport d'investissement responsable 2019



Table des matières

Message du président et chef de l'exploitation	2
Qui est DGIA?	4
Intégration et engagement au cœur de notre stratégie IR	6
Les enjeux ESG prioritaires	18
▶ Changements climatiques	18
▶ Diversité	24
▶ Rémunération des hauts dirigeants	27
▶ Droit à la vie privée et cybersécurité	30
▶ Chaîne d'approvisionnement responsable	33
▶ Droits de la personne et mobilisation des parties prenantes	36
Exemples d'intégration ESG dans les portefeuilles	38
Implication et collaboration	44
Annexe Dialogues réalisés en 2019	48



Message du président et chef de l'exploitation



Nicolas Richard
Président et chef
de l'exploitation

À Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA), l'investissement responsable (IR) est bien plus qu'une tendance : c'est une composante fondamentale de notre philosophie de gestion. Nous entendons contribuer à la prospérité durable des institutions et des personnes qui en bénéficient, tout en exerçant une influence positive sur la société. Pour y arriver, nous nous assurons de mettre à profit notre expertise en gestion d'actifs.

Nous constatons avec enthousiasme que les investisseurs particuliers et institutionnels s'intéressent de plus en plus aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Desjardins offre des solutions IR depuis plus de 30 ans, et l'expertise que nous avons développée au fil des ans nous positionne comme un joueur important dans ce domaine et nous permet de répondre aux besoins évolutifs de nos partenaires et de nos clients.

Aujourd'hui, l'actif sous gestion de nos mandats en IR dépasse 2 milliards de dollars¹ et nous sommes fiers de soutenir Desjardins dans l'atteinte de ses objectifs ambitieux en lien avec les changements climatiques et l'Accord de Paris. La gestion des fonds propres de Desjardins implique, entre autres, une réduction de 25 % de l'empreinte carbone des sociétés détenues en portefeuille par rapport aux indices de marché, ainsi que la priorisation de l'énergie renouvelable dans les investissements directs en infrastructure. À eux seuls, ces deux engagements ont une incidence de près de 15 milliards de dollars sur la gestion des actifs totaux².

¹ DGIA juin 2020.

² Idem

Le leadership de DGIA en matière d'investissement responsable ne se limite pas à la sélection de placements ou à l'achat et la vente de titres. Notre approche distinctive en engagement actionnarial constitue un levier fondamental pour encourager les sociétés dans lesquelles nous investissons à améliorer leurs pratiques ESG. Ainsi, la transition énergétique et la diversité au sein des conseils d'administration sont des enjeux prioritaires qui orientent nos votes, nos dialogues et nos efforts de recherche et d'influence. Par ailleurs, nous collaborons étroitement avec plusieurs organismes québécois, canadiens et internationaux pour augmenter la visibilité, la pertinence et l'impact de l'IR.

Dans le but d'accroître la portée de notre offre, nous avons lancé en 2018 la première gamme canadienne de fonds négociés en bourse (FNB) élaborés selon des principes d'IR. Nous avons intégré des considérations ESG à la gestion de notre portefeuille immobilier, dont la valeur s'établit à près de 4 milliards de dollars³. Nous nous sommes également dotés d'une gouvernance pour fixer et atteindre des objectifs associés aux principes du *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB), ainsi que ceux des *Principles de l'investissement responsable* (PRI), dont nous sommes signataires. Notre approche IR est donc adaptée à toutes les catégories d'actif.

Pour concrétiser nos ambitions et nous permettre d'innover comme gestionnaire d'actifs responsable, nous pouvons compter sur une équipe de spécialistes en IR pleinement intégrée à toutes nos activités de placement. Grâce à elle, nous offrons à nos partenaires et nos clients des portefeuilles d'investissement novateurs et responsables, tout en accompagnant Desjardins dans la réalisation de sa mission.

Le présent rapport témoigne de notre approche et de nos convictions à l'égard de l'investissement responsable ainsi que des gestes que nous posons au quotidien pour les intégrer à la gestion de nos portefeuilles.

Nous sommes particulièrement fiers du chemin que nous avons parcouru, et toute l'équipe est déterminée à continuer à bâtir sur la base des succès remportés. C'est donc avec enthousiasme que nous vous invitons à prendre connaissance des pages qui suivent et qui confirment notre intention de renforcer la position de DGIA parmi les chefs de file de l'investissement responsable.

Desjardins offre des solutions IR depuis plus de 30 ans, et l'expertise que nous avons développée au fil des ans nous positionne comme un joueur important dans ce domaine et nous permet de répondre aux besoins évolutifs de nos partenaires et de nos clients.

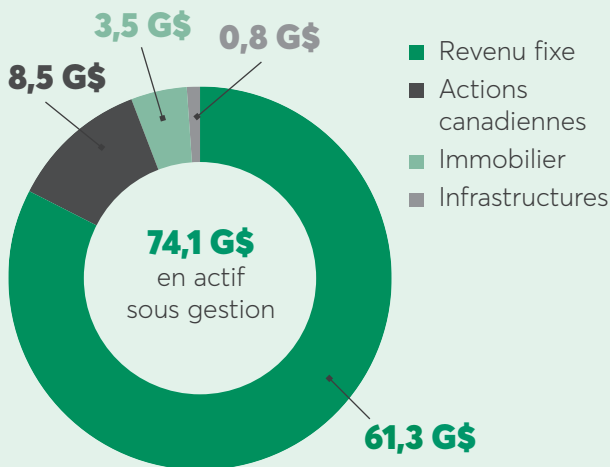
³ DGIA juin 2020.

Qui est DGIA?

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA)

DGIA est le gestionnaire de portefeuille institutionnel de Desjardins. Engagée dans la réussite de ses partenaires et de ses clients, elle a mis sur pied des équipes qui conjuguent rigueur, accessibilité et innovation pour concevoir des solutions d'investissement les mieux adaptées aux réalités de chacun.

Avec un actif sous gestion de 74 milliards de dollars CA⁴, DGIA figure parmi les plus importants gestionnaires d'actifs au Canada.



Source : DGIA juin 2020.

Notre engagement

DGIA combine la stabilité et l'expertise de ses équipes à un accompagnement en continu de ses partenaires et clients, ce qui fait d'elle un partenaire privilégié pour contribuer à la croissance durable et responsable des actifs de ceux-ci.

Piliers

ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ



DGIA vise à contribuer à l'avancement de la société, conformément aux valeurs coopératives de Desjardins. L'intégrité et l'engagement sont à la base de l'ensemble de ses pratiques d'affaires et de gestion.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Nous sommes convaincus que la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements peut favoriser le rendement. Il s'agit de faire fructifier les avoirs de nos clients en respectant un équilibre risque-rendement optimal et en contribuant à la prospérité durable de la collectivité ainsi que des générations futures.

COLLABORATION



L'équipe préconise une approche basée sur la collaboration, tant entre ses spécialistes qu'avec ses partenaires et ses clients. Agile dans un univers en changement, DGIA conçoit des solutions d'investissement sur mesure pour ces derniers en tenant compte de leurs besoins évolutifs.

⁴ DGIA. En date de juin 2020

ÉVOLUTION DE L'IR À DGIA



Source : DGIA juin 2020.

DGIA compte plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'investissement responsable.

L'intégration et l'engagement au cœur de notre stratégie IR

L'investissement responsable consiste à inclure les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des placements. Son rayonnement s'étend d'année en année, représentant au-delà de 50 %⁵ des actifs sous gestion au Canada. Plusieurs raisons expliquent cette progression.

Les gestionnaires de portefeuille ont la responsabilité de répartir, de manière efficace, le capital des investisseurs de façon à leur permettre d'atteindre leurs objectifs financiers, tout en tenant compte de leur situation particulière. Or, si l'IR connaît une telle croissance, c'est précisément parce que la prise en considération des enjeux ESG permet de mieux évaluer les risques et les opportunités et, ainsi, de mieux répartir le capital, tout en contribuant au développement durable des collectivités.

L'IR s'inscrit également dans les nouveaux impératifs de gouvernance d'entreprise définis en août 2019 par le [Business Roundtable](#). Ces impératifs bonifient la portée du rôle des sociétés par actions. Par conséquent, clients, employés, fournisseurs, actionnaires et communautés se situent au cœur de la mission de ces dernières. « C'est la seule façon de connaître du succès à long terme », explique Jamie Dimon, PDG de la banque d'investissement américaine JP Morgan Chase and Co. Pour DGIA, les ressources financières doivent plus que jamais être au service du développement humain.

D'ailleurs, le rapport final du groupe d'experts sur la finance durable mis en place par le gouvernement du Canada abonde dans le même sens, en concluant que l'objectif du secteur financier est de « faire le lien entre les objectifs climatiques, les ambitions économiques et les impératifs d'investissement »⁶. Bien que ce groupe d'experts ait pour mandat de se pencher sur la transition pour une économie sobre en carbone, cette conclusion peut s'étendre à d'autres enjeux ESG.

Contribution de DGIA au mieux-être des personnes et des collectivités

À cet égard, DGIA est fière d'œuvrer pour une prospérité durable et inclusive.

Les orientations de DGIA en matière d'investissement responsable sont directement liées à la raison d'être de Desjardins, qui consiste à contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des communautés.

⁵ AIR (Octobre 2018), Rapport et tendances de l'IR canadien 2018, <https://www.riacanada.ca/fr/research/rapport-de-tendances-de-lir-canadien-2018/>

⁶ Gouvernement du Canada, 2019, Final report of the Expert Panel on Sustainable Finance, http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-350-2-2019-eng.pdf

INVESTIR DE FAÇON RESPONSABLE, C'EST :

ÊTRE COHÉRENT AVEC LE MANDAT QUI NOUS EST CONFÉ

La prise en considération des enjeux ESG dans l'allocation et la sélection des placements dans une perspective de saine gestion des risques et d'identification d'occasions de placement est, selon nous, en parfaite cohérence avec le **devoir fiduciaire** du gestionnaire de portefeuille.



AGIR, INNOVER

Innover exige de l'action qu'elle soit fondée sur des faits et qu'elle s'appuie sur un processus de recherche exhaustif. Au cours des dernières années, l'évolution et la sophistication des approches en IR nous ont amenés à **réfuter le mythe de la sous-performance**; les études récentes le démontrent⁷.



L'approche de DGIA en IR repose sur **4 convictions**

INSPIRER, INFLUENCER

L'**engagement actionnarial** est un levier de changement. Les activités de dialogue et de vote par procuration permettent d'exercer une influence positive sur les sociétés et, dans bien des cas, se révèlent bénéfiques pour l'ensemble des parties prenantes⁸.



MODIFIER IMPÉRATIVEMENT L'HORIZON TEMPOREL

Il faut se donner les incitatifs permettant de se soustraire à la myopie à court terme au profit d'une **vision à long terme**, une vision tournée vers l'avenir.



Sur la base de ces convictions, les spécialistes IR de DGIA exercent une vigie continue des enjeux ESG et travaillent en étroite collaboration avec les analystes financiers et les gestionnaires de portefeuille afin d'offrir des solutions de placement qui respectent les grands principes de développement durable et qui répondent aux besoins et exigences de nos partenaires et clients.

⁷ Gunnar Friede, Timo Busch & Alexander Bassen (Décembre 2015), ESG & Corporate Financial Performance: Mapping the global landscape, Aggregated Evidence from more than 2,000 Empirical Studies, Deutsche Asset & Wealth Management and Hamburg University.

⁸ E. Dimson, O. Karakas & X. Li (Août 2015), Active Ownership, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2154724.

Intégration des facteurs ESG au sein des processus de placement de DGIA

Marchés publics

DGIA s'est dotée d'une approche innovante pour intégrer les critères ESG dans ses solutions de placement. Les gestionnaires de portefeuille et l'équipe IR évaluent la santé financière et les pratiques ESG des sociétés de leur univers d'investissement pour décider si elles peuvent être intégrées aux portefeuilles. Les principales étapes du processus d'investissement sont les suivantes :

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Source : DGIA juin 2020.

EXCLUSIONS

Il existe deux types d'exclusion : les exclusions normatives et les exclusions par principe. Les exclusions normatives sont fondées sur des normes ou des traités internationaux, comme les conventions sur les armes à sous-munitions et l'interdiction des mines antipersonnel. Les exclusions par principe visent les secteurs ou les sociétés dont les revenus d'activités vont à l'encontre des valeurs particulières de DGIA, de ses partenaires et de ses clients, par exemple la production et la fabrication de tabac.

DGIA s'inspire du Pacte mondial des Nations Unies⁹ pour appliquer un premier filtre d'exclusion à ses solutions d'investissement responsable. D'autres exclusions peuvent ensuite être appliquées en fonction des objectifs et des préférences de nos différents partenaires et clients.

⁹ <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LA SÉLECTION DES PLACEMENTS

En plus d'une analyse financière, les pratiques ESG des sociétés font l'objet d'une évaluation visant à mesurer les risques et à repérer les occasions susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur des placements à long terme.

Chaque secteur, voire chaque entreprise, repose sur un modèle d'affaires unique, lequel s'expose à des risques ESG liés à ses activités. Ainsi, dans le cadre de son processus, DGIA identifie les facteurs de risque propres à chaque secteur et à chaque entreprise, en s'inspirant notamment des normes du *Sustainable Accounting Standards Board (SASB)*. Dans son évaluation, l'équipe IR analyse les stratégies mises en place par le conseil d'administration et la haute direction des sociétés pour prendre en considération les risques ESG. DGIA porte également une attention particulière aux controverses majeures auxquelles les entreprises pourraient être mêlées et, plus important, à la manière dont elles les abordent.

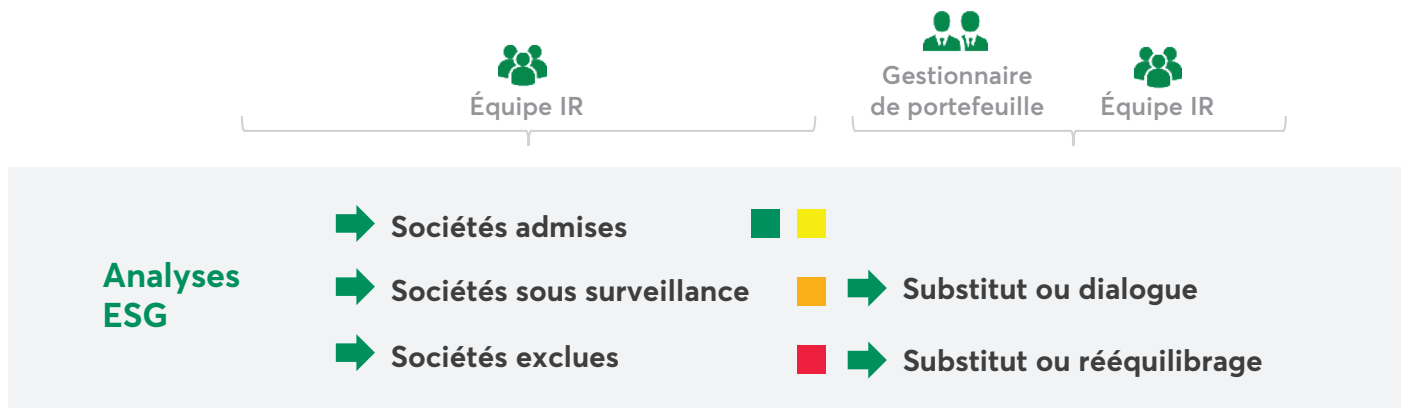
Pour réaliser ses objectifs, DGIA s'appuie sur un ensemble de données spécialisées provenant de plusieurs fournisseurs reconnus, tels que MSCI, ISS et Trucost. Au final, les sociétés sont classées en quatre catégories, comme l'illustre l'image ci-dessous. La classification des sociétés est mise à la disposition des gestionnaires de portefeuille, et les sociétés qui affichent les meilleurs résultats sont prises en considération pour les portefeuilles. Par ailleurs, les gestionnaires de portefeuille travaillent en collaboration avec l'équipe IR pour déterminer la meilleure approche à adopter à l'égard de certains titres sous surveillance.

OBJECTIFS ESG SPÉCIFIQUES

Selon les mandats, les objectifs de placement peuvent intégrer une dimension ESG. Ainsi, des objectifs de décarbonisation des portefeuilles ou de pointage ESG ont été ajoutés aux objectifs de placement de certaines de nos stratégies. Au moment de l'élaboration d'un portefeuille, les gestionnaires prennent en considération ces objectifs sans pour autant sacrifier les objectifs financiers.

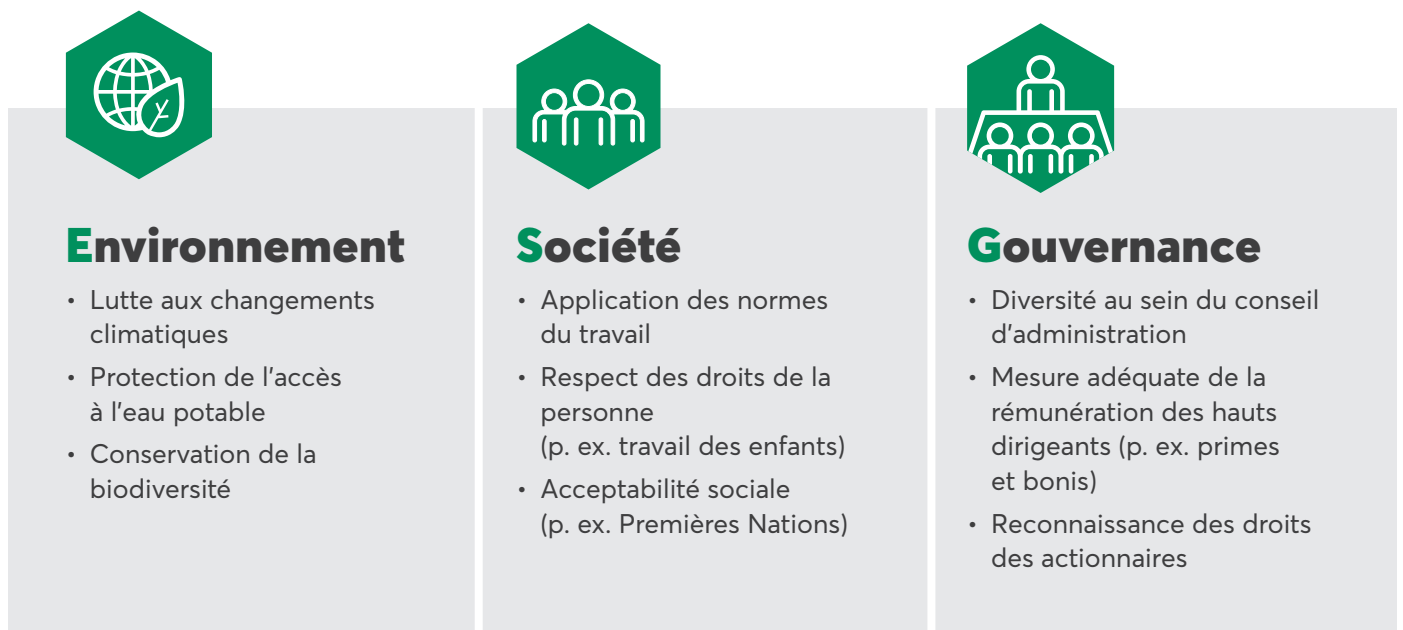
Une fois les sociétés sélectionnées, DGIA utilise l'**engagement auprès des émetteurs**, décrit plus loin dans cette section, pour améliorer les pratiques des entreprises qui composent le portefeuille.

PROCESSUS DÉCISIONNEL DÉCOULANT DES ANALYSES



Source : DGIA juin 2020.

EXEMPLES DE CRITÈRES ESG



Source : DGIA, mars 2019.

Marchés privés

IMMOBILIER

Depuis 2018, DGIA intègre progressivement les enjeux ESG à ses placements immobiliers, tant dans la stratégie d'acquisition et de développement immobilier que dans les différentes phases de la gestion des actifs. La stratégie ESG est appliquée à toutes les catégories d'actifs immobiliers, soit les immeubles de bureaux et les immeubles commerciaux, industriels et résidentiels.

Depuis le début de sa démarche, DGIA a adopté les mesures suivantes :



Mise en place d'un comité de gouvernance ESG pour les placements immobiliers

Chapeauté par le vice-président, Placements immobiliers, le comité est responsable de l'intégration d'une stratégie ESG à ses placements immobiliers.



Publication de lignes directrices sur les placements immobiliers responsables

Afin de formaliser son approche ESG, DGIA a publié des [lignes directrices](#) qui décrivent ses engagements et définissent ses champs d'intervention.



Utilisation d'un système de gestion de données ESG

DGIA utilise l'outil « Mesurabl » afin de mesurer et de surveiller différentes mesures liées aux facteurs ESG, telles que la consommation d'énergie, la consommation d'eau et la production de matières résiduelles, pour chacun de ses immeubles. Ce système de gestion des données permet de suivre la performance des immeubles d'une année à l'autre et de comparer les sites entre eux. DGIA peut ainsi fixer des objectifs fondés sur les critères ESG, mesurer le rendement en fonction de ces objectifs et évaluer annuellement les principaux indicateurs de rendement environnementaux et sociaux pour tous les actifs détenus dans le portefeuille.



Certification des immeubles selon les normes BOMA BEST ou LEED en 2019

DGIA a comme objectif de faire en sorte que 100 % de ses immeubles soient certifiés d'ici 2023. Pour obtenir une certification, les bâtiments doivent respecter les critères établis par les certifications [LEED®](#) ou [BOMA BEST®](#), tels que l'aménagement écologique des sites, la réduction de la consommation énergétique et la gestion de la santé et la sécurité.



Participation annuelle au sondage Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)

Le GRESB est un cadre de référence appliqué à l'immobilier et à l'infrastructure durable¹⁰. DGIA participe au sondage GRESB depuis 2018.



Promotion de l'utilisation des critères ESG auprès des partenaires commerciaux et des gestionnaires d'immeubles

DGIA a communiqué ses engagements à ses 15 gestionnaires d'immeubles. De plus, chaque année, DGIA transmet à chacun d'eux le pointage ESG qui lui est attribué selon une série de critères.



Organisation carboneutre depuis 2017 grâce à l'achat de crédits carbone

Dans le cadre de ses engagements face aux défis climatiques, Desjardins s'est engagée en 2017 à compenser ses émissions de gaz à effet de serre par l'achat de crédits carbone de qualité vérifiés. Les émissions de carbone associées au portefeuille immobilier de DGIA sont donc compensées.

¹⁰ <https://gresb.com/about/#do>

INFRASTRUCTURE

En infrastructure, l'analyse des enjeux ESG est intégrée aux stratégies traditionnelles de diversification des risques et de rendement courant élevé provenant de flux monétaires stables, prévisibles et à long terme. Ainsi, le processus d'analyse de chaque projet d'infrastructures géré en co-investissement et le processus de sélection des gestionnaires externes lors d'investissements indirects intègrent un poids et une note relatifs aux critères ESG. Les coûts associés aux risques que présentent les enjeux ESG sont intégrés aux modèles financiers et peuvent conduire à l'abandon d'un investissement. DGIA entretient

également un dialogue avec les gestionnaires externes afin d'évaluer l'intérêt porté aux critères ESG et leur niveau d'intégration aux différentes étapes du projet. L'importance accordée par DGIA aux enjeux ESG se traduit naturellement par un intérêt pour des partenaires externes partageant des valeurs similaires. En 2019, 77 % de nos partenaires externes étaient signataires des PRI.



L'engagement de DGIA auprès des émetteurs

L'engagement actionnarial désigne l'ensemble des leviers par lesquels un actionnaire intervient auprès des sociétés détenues en portefeuille afin de les influencer en faisant appel à ses droits et privilèges à titre d'actionnaire.

À DGIA, le leadership en matière d'investissement responsable ne se limite pas à une intégration de risques ESG au moment de la sélection des titres. Forte de son pouvoir d'influence, DGIA mise sur la mobilisation des actionnaires¹¹, ce qui se révèle un mécanisme efficace pour réduire les risques, optimiser les rendements et engendrer un impact positif sur la société et l'environnement. L'exercice du droit de vote par procuration, les dialogues d'actionnaires et les interventions auprès de décideurs publics sont des leviers fondamentaux qui lui permettent d'encourager les sociétés détenues en portefeuille à parfaire leurs pratiques en matière de développement durable.

À DGIA, le leadership en matière d'investissement responsable ne se limite pas à une intégration de risques ESG au moment de la sélection des titres.

¹¹ UN PRI, *A Practical Guide to Active Ownership in Listed Equity*. 2018. <https://www.unpri.org/download?ac=4151>



Dialogues pour améliorer les pratiques ESG des entreprises et saisir des occasions



Vote lors d'assemblées d'actionnaires pour influencer les pratiques ESG



Visite des installations de l'entreprise ciblée **par une équipe de Desjardins**

Source : DGIA, mars 2019.

Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote permet à DGIA de voter à l'égard de l'ensemble des questions soumises annuellement lors des assemblées d'actionnaires. DGIA y accorde une attention particulière, car elle reconnaît qu'il est de son devoir de se prononcer adéquatement et d'une manière cohérente sur l'ensemble des propositions soumises aux assemblées d'actionnaires des sociétés détenues en portefeuille, conformément aux valeurs de Desjardins et à celles de ses partenaires et clients.

DGIA dispose d'une **Politique régissant l'exercice des droits de vote** par procuration, qui s'applique à l'ensemble de ses fonds et portefeuilles de placement. Conformément aux obligations réglementaires en vigueur, DGIA divulgue annuellement l'ensemble des **votes** exercés pour les Fonds DGIA et les FNB Desjardins.



Voici quelques données et statistiques clés des droits de vote exercés par DGIA entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019¹²:



DGIA a passé en revue **3 919** assemblées de sociétés par actions et **42 646** propositions soumises au vote des actionnaires;



Propositions concernaient l'élection d'administrateurs;

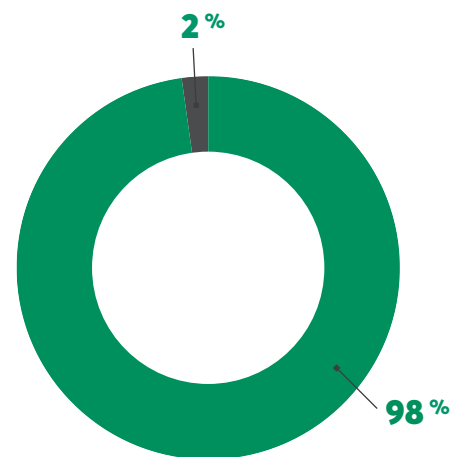


Votes en faveur des propositions soumises par la direction



Appuie des propositions soumises par les actionnaires.

Provenance des propositions



■ Direction
■ Actionnaires

¹² DGIA, Décembre 2019.

Faits saillants de 2019¹³

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

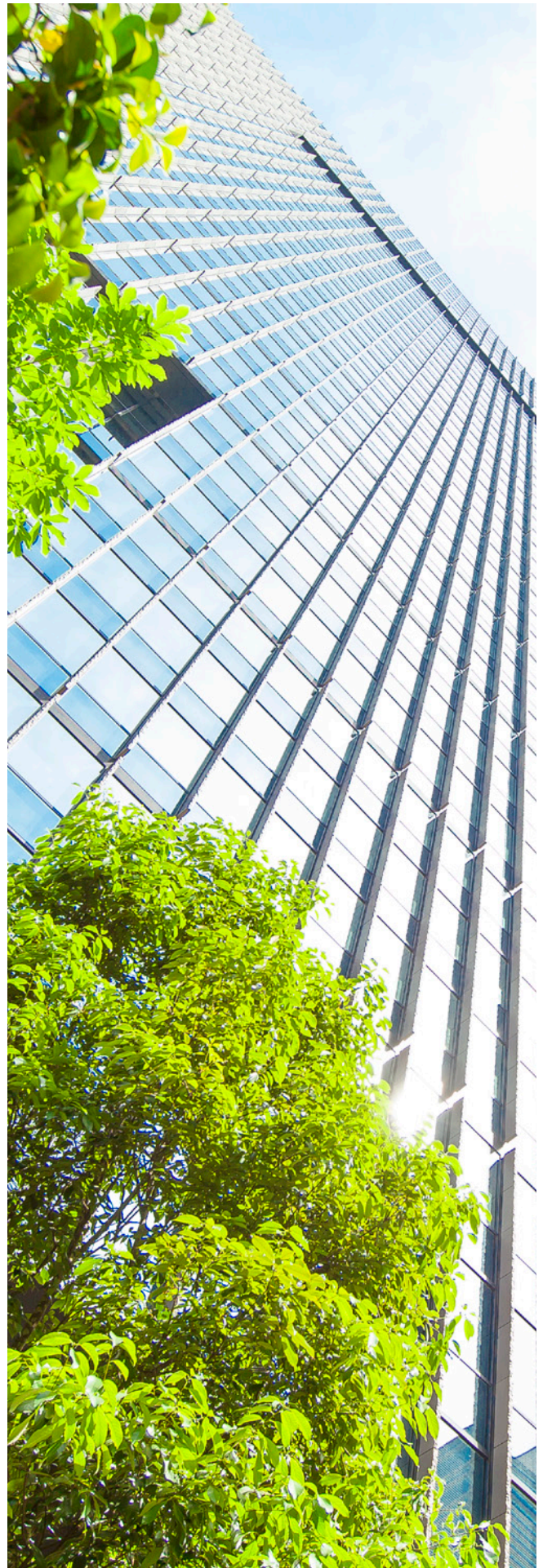
DGIA s'est abstenue de voter ou s'est opposée à 39 % des mises en candidature d'administrateurs. Le manque d'indépendance des candidats est la raison principale pour laquelle DGIA s'oppose à une mise en candidature. Un nombre trop important de mandats extérieurs (par exemple si l'administrateur siège à plus de quatre conseils d'administration [CA] ou à deux conseils lorsqu'il est déjà président d'un CA) constitue également un motif courant de rejet.

Diversité

La Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration de DGIA reflète l'engagement de Desjardins à l'égard du **Club des 30 %**. Ce dernier a pour mission d'inciter tant les présidents de CA que les chefs de la direction ou les présidents-directeurs généraux à promouvoir un meilleur équilibre des genres au sein de leur CA et de la haute direction. DGIA a voté à l'encontre du président du comité des mises en candidature ou du CA de 291 sociétés parce qu'elles comptaient moins de deux administratrices au sein de leur CA.

Régime de rémunération des dirigeants

Le taux de vote contre les propositions consultatives de la direction sur la rémunération des dirigeants (*say on pay*) a été de 50 %. DGIA s'oppose aux éléments de la rémunération lorsqu'elle juge qu'ils ne sont pas dans l'intérêt supérieur des actionnaires ou de l'entreprise. Les raisons d'opposition les plus courantes sont les indemnités de départ jugées excessives, la présence d'options d'achat d'actions au sein des dispositifs de rémunération incitative qui compliquent l'évaluation de la rémunération réelle et un taux de dilution global des actions destinées à la rémunération des dirigeants supérieur à 10 %.



¹³ Toutes les données de cette section proviennent de DGIA en date du 31 décembre 2019.

PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES

L'année 2019 a été marquée par une baisse de 30 % du volume des propositions d'actionnaires par rapport à 2010¹⁴. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution : l'augmentation des dialogues des administrations avec les actionnaires et les parties prenantes, les campagnes alternatives de pression sur les dirigeants et une part plus importante de propositions d'actionnaires provenant de groupes autres que financiers. Au cours de la période des votes de 2019, ISS, une société de conseil en vote, a recensé le retrait de 46 % des résolutions, laissant ainsi place aux dialogues entre les investisseurs et les sociétés. Nous observons toutefois dans certains pays une hausse marquée du nombre de propositions liées aux enjeux environnementaux et sociaux (E&S). Aux États-Unis, par exemple, ces propositions correspondent à 56 % des propositions des actionnaires¹⁵.

Si la proportion des propositions d'actionnaires de la part d'institutions financières a relativement diminué au cours des dernières années, c'est aussi parce que ces dernières intègrent de plus en plus les critères ESG à la sélection de leurs investissements et qu'elles accordent la priorité aux dialogues plutôt qu'aux propositions d'actionnaires. Les groupes autres que financiers, quant à eux, ont présenté près de 15 % des propositions en 2019¹⁶. Ces groupes incluent par exemple le *National Center for Public Policy Research*, le *People for the Ethical Treatment of Animals (PETA)* et la Société protectrice des animaux. Les propositions de ces groupes sont souvent plus contraignantes

que celles des institutions financières et peuvent même parfois nuire à la compétitivité des entreprises, voire à leur survie économique.

Par ailleurs, les campagnes alternatives aux propositions se sont multipliées. Ainsi, l'initiative lancée par certains actionnaires qui consiste à simplement voter « non » a eu un réel impact sur les conseils d'administration. Selon le rapport sur les votes du *Conference Board*, entre 2016 et 2019, le nombre d'administrateurs des sociétés de l'indice Russell 3000 ayant reçu moins de 50 % des votes a augmenté de 37 % à 54 %, et le nombre d'administrateurs ayant obtenu moins de 70 % des votes est passé de 273 à 421¹⁷.

Cette nouvelle réalité fait partie des raisons pour lesquelles DGIA a restreint son appui à plusieurs propositions environnementales et sociales en 2018 et en 2019. L'année dernière, DGIA a voté en faveur de 58 % des propositions d'actionnaires qui portaient principalement sur les changements climatiques, la divulgation des contributions politiques et des activités de lobbying, le respect des Premières Nations et divers enjeux liés aux droits de la personne. En cohérence avec sa Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration et ces lignes directrices DGIA n'a pas appuyé les propositions qui étaient trop contraignantes, qui ne tenaient pas compte des efforts de l'organisation ou qui n'étaient pas adéquates pour l'entreprise visée ni adaptées à celle-ci.



¹⁴ Tonello, Matteo. *Proxy Voting Analytics (2016–2019) and 2020 Season Preview*, Based on shareholder meetings held at Russell 3000 and S&P 500 companies. RESEARCH REPORT R-1708-19.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Idem.

¹⁷ Idem.

Le dialogue d'actionnaires

Le dialogue d'actionnaires fait partie intégrante de la stratégie d'IR de DGIA. Ces échanges lui permettent d'atteindre deux objectifs. D'une part, ils offrent à l'équipe IR la possibilité d'enrichir sa connaissance du modèle d'affaires et des stratégies de chacune de ces sociétés. D'autre part, ces rencontres lui permettent d'articuler des recommandations concernant l'amélioration de la gestion des risques et de repérer des occasions propres à chaque organisation.

DGIA a élaboré une approche innovante où l'équipe IR et les gestionnaires de portefeuille rencontrent conjointement l'équipe de direction des entreprises canadiennes. Bien que DGIA privilégie également le dialogue avec les équipes de développement durable pour approfondir les discussions sur des pratiques ESG bien spécifiques, l'accès à la direction permet d'interpeller directement les décideurs sur les enjeux susceptibles d'avoir une incidence sur la valorisation de leur entreprise.

L'approche concorde avec les [Orientations de DGIA en matière d'investissement responsable](#) et repose également sur l'intégration ESG en fonction des facteurs de risque propres à chaque secteur, en s'inspirant notamment du cadre du SASB et de la liste

des enjeux prioritaires de DGIA décrits à la section 4. L'équipe IR de DGIA revoit chaque année ses priorités en matière d'engagement actionnarial et ses objectifs dans le cadre de la révision du programme de dialogue. Les éléments pris en considération pour identifier les titres qui seront inclus dans le programme de dialogue comprennent :

- la localisation géographique des titres;
- la matérialité des enjeux ESG auxquels ils sont confrontés;
- la pondération de ces titres au sein des portefeuilles gérés par DGIA;
- l'état de la relation avec les dirigeants de l'entreprise;
- la manière dont DGIA a exercé certains votes clés;
- la performance et le dynamisme des facteurs ESG de la société;
- la continuité d'un dialogue déjà amorcé.

Le fruit des dialogues alimente l'analyse ESG d'une entreprise et les décisions de placement. Ainsi, une société sans divulgation ESG pourrait être considérée comme un investissement potentiel si elle a mis en place une stratégie d'intégration de normes ESG, ou pourrait être retirée d'un portefeuille d'investissement responsable à la suite de dialogues non concluants.

Faits saillants de 2019¹⁸

199

interactions

127

sociétés rencontrées

Enjeux les plus abordés :

27 %

sur la divulgation ESG

16 %

sur la diversité

16 %

sur les changements climatiques et la transition énergétique

¹⁸ Toutes les données de cette section proviennent de DGIA en date du 31 décembre 2019.

En 2019, DGIA a eu 199 interactions avec 127 sociétés. La majorité des dialogues de DGIA se sont déroulés avec des sociétés canadiennes. Pour les sociétés américaines, DGIA collabore avec Æquo, une organisation québécoise qui offre des services d'engagement actionnarial à ses partenaires.

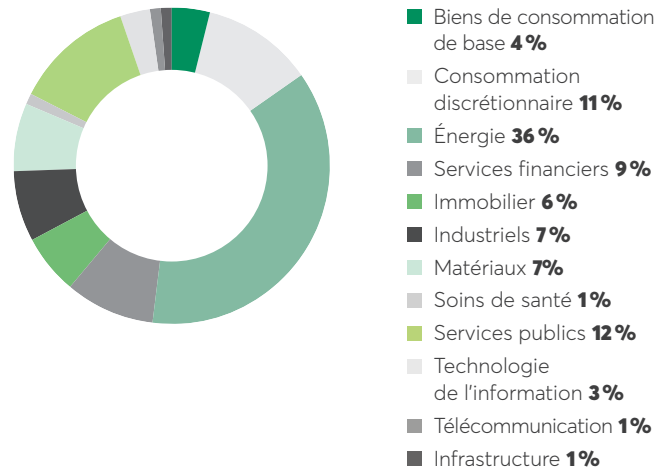
Les enjeux ESG abordés concordent avec les enjeux matériels sectoriels et les enjeux prioritaires de DGIA. Les discussions liées à la divulgation ESG dans le cadre du SASB et du [Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques](#) (GIFCC, aussi connu sous l'acronyme anglais TCFD) ont été prédominantes cette année, suivies de discussions liées aux changements climatiques, à la transition énergétique et à la diversité.



Étant donné le contexte actuel de transition énergétique, l'accent a été mis sur les sociétés des secteurs de l'énergie et des services publics afin d'identifier les chefs de file et d'influencer certaines entreprises pour les amener à accélérer leur transition ou à réduire leur empreinte carbone. Un autre secteur avec lequel DGIA a mené un grand nombre de dialogues est celui de la consommation discrétionnaire, dans le but d'inciter les entreprises à améliorer leur divulgation ESG, mais également de traiter d'enjeux liés à la diversité, à la rémunération de la haute direction et à l'approvisionnement responsable.

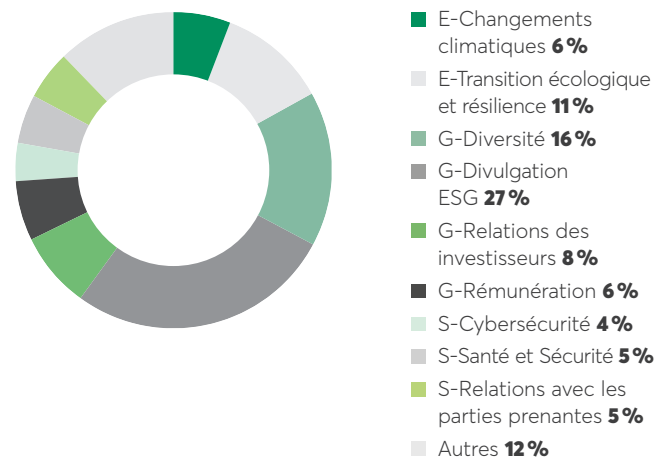
Finalement, DGIA a aussi rencontré plusieurs entreprises du secteur des services financiers afin de discuter de divulgation ESG, de cybersécurité et de diversité et d'offrir de la rétroaction sur les votes par procuration de DGIA.

DIALOGUES EFFECTUÉS EN 2019 PAR SECTEUR INDUSTRIEL



Source: DGIA, décembre 2019.

DIALOGUES EFFECTUÉS EN 2019 PAR ENJEUX ESG



Source: DGIA, décembre 2019.

Les enjeux ESG prioritaires

DGIA a dressé une liste des enjeux prioritaires qui découlent des engagements de Desjardins, de l'exposition des portefeuilles gérés par DGIA aux risques ESG et d'études de matérialité sectorielle publiées par différents intervenants du domaine de l'IR.

Ces enjeux sont intégrés aux analyses ESG et orientent les activités d'engagement actionnarial de DGIA en influençant la sélection des placements. À l'heure actuelle, les priorités portent principalement sur les enjeux liés aux changements climatiques, la diversité, la rémunération des hauts dirigeants, le droit à la vie privée et la cybersécurité, la chaîne d'approvisionnement responsable, les droits de la personne et la mobilisation des parties prenantes.

Changements climatiques

L'ampleur et la rapidité des changements climatiques laissent présager des conséquences majeures et irréversibles à l'échelle de la planète, pour l'humain, l'environnement et l'économie. Depuis le début de la révolution industrielle, l'effet de serre s'est amplifié en raison de l'activité humaine. La [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\)](#) reconnaît l'impact de l'activité humaine sur le réchauffement planétaire dans sa définition des changements climatiques : « *Changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables* »¹⁹.

L'utilisation massive de combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel, la déforestation, l'utilisation de procédés industriels et de pratiques agricoles polluantes et l'enfouissement des déchets ont joué un rôle majeur dans l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le cinquième rapport du [Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#) indique que l'activité humaine, en exacerbant l'effet de serre, est la principale responsable du réchauffement du système climatique.

L'édition 2020 du rapport [Global Risks du World Economic Forum](#) classe les enjeux liés au climat parmi les cinq principaux risques menaçant notre planète à long terme. Ces risques se distinguent tant par leur probabilité d'occurrence que par la sévérité de l'impact prévu. Par ailleurs, l'incapacité de s'adapter aux changements climatiques figure au palmarès des risques les plus susceptibles d'entraîner des répercussions négatives.

Les effets socio-économiques et financiers réels des enjeux climatiques suscitent un intérêt croissant depuis les engagements pris lors de l'adoption de l'[Accord de Paris](#), en 2015. Entériné par près de 200 pays, l'Accord de Paris, dont l'objectif est de maintenir « l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius »²⁰, a permis d'amorcer cette prise de conscience.

¹⁹ Nations Unies, 1992, Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques, <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

²⁰ UNFCCC, *Qu'est-ce que l'Accord de Paris ?*. 2015. <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris>

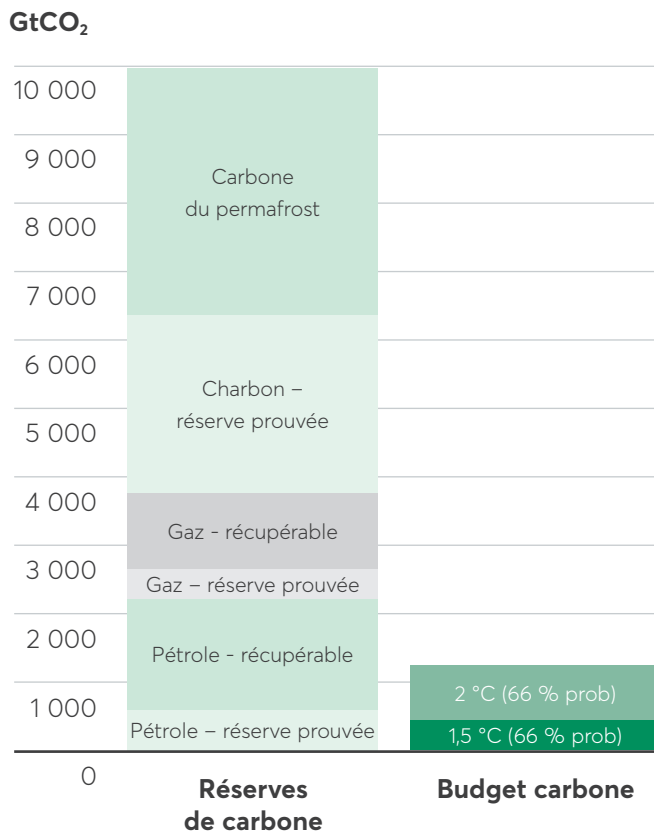
LES RISQUES FINANCIERS ET EXTRAFINANCIERS

Les changements climatiques exposent les entreprises et les investisseurs à deux grandes catégories de risques :

- les risques physiques, soient les risques engendrés par les dommages et les perturbations d'opérations commerciales attribuables à des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les ouragans;
- les risques de transition, soient les risques liés à l'impact de la mise en place d'un modèle économique sobre en carbone qui sont générés par l'adoption de différentes réglementations et de changements technologiques. Ces risques peuvent avoir des répercussions négatives sur les sociétés des secteurs les plus polluants.

LES ACTIFS INEXPLOITABLES

Budget carbone vs. les réserves de carbone dans le sol



Source: CRO Forum, The Heat is On – Insurability and Resilience in a Changing Climate. Janvier 2019. <https://www.thecroforum.org/wp-content/uploads/2019/01/CROF-ERI-2019-The-heat-is-on-Position-paper-1.pdf>

Face à la menace que présentent les changements climatiques, un concept reposant sur des données scientifiques a émergé en 2013, soit celui des actifs échoués ou inexploitable, aussi connus sous le vocable anglais *stranded assets*. Afin de limiter le réchauffement climatique à 2 °C, une proportion des réserves de charbon, de pétrole et de gaz des entreprises cotées en bourse pourraient être qualifiées de « non exploitables »²¹. La **Carbon Tracker Initiative** (CTI), un groupe de réflexion (*think tank*) anglais, s'est inspirée de ce concept pour créer celui de bulle du carbone. La bulle du carbone se définit comme la perte massive de la valeur des investissements dans les combustibles fossiles en raison de l'adoption de mesures destinées à limiter le réchauffement climatique à l'échelle mondiale. Ainsi, la planète disposerait d'un budget carbone²² de moins de 1 300 Gt de CO₂ pour limiter la hausse de température à 1,5 °C ou 2 °C, tandis que les réserves prouvées de pétrole, de gaz et de charbon représentent plus de 6 000 Gt de CO₂. Dans l'éventualité où des mesures seraient mises en place pour maintenir ces réserves dans le sol, il devient primordial de comprendre les impacts que cela engendrerait sur la valorisation des sociétés possédant ces réserves.

La bulle du carbone se définit comme la perte massive de la valeur des investissements dans les combustibles fossiles en raison de l'adoption de mesures destinées à limiter le réchauffement climatique à l'échelle mondiale.

²¹ Carbon Tracker Initiative, 674 milliards de dollars d'investissement annuel dans des actifs de combustibles fossiles « non exploitables ». 15 octobre 2015. <https://carbontracker.org/674-milliards-de-dollars-dinvestissement-annuel-dans-des-actifs-de-combustibles-fossiles-non-exploitable/?lang=fr>

²² CRO Forum, *The Heat is On – Insurability and Resilience in a Changing Climate*. Janvier 2019. <https://www.thecroforum.org/wp-content/uploads/2019/01/CROF-ERI-2019-The-heat-is-on-Position-paper-1.pdf>

TRANSITION JUSTE

Afin de faire face au défi climatique, il est essentiel d'amorcer un virage pour tendre vers une économie sobre en carbone. Ce virage aura des impacts sur l'économie et le marché du travail, puisque plusieurs emplois actuels pourraient être lourdement touchés, voire devenir obsolètes. Un regroupement mondial de syndicats demande d'ailleurs aux entreprises et aux gouvernements de mettre en œuvre rapidement un plan de transition juste qui miserait sur la formation continue et des programmes de requalification de la main d'œuvre.

Une transition graduelle et ordonnée sera bénéfique pour la main d'œuvre locale²³²⁴, qui aura ainsi l'occasion de se convertir en vue d'occuper des emplois dans une nouvelle économie sobre en carbone.

ATTENTES DES AUTORITÉS ET DES INVESTISSEURS

En 2015, Mark Carney, alors gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du Conseil de stabilité financière, a prononcé un discours percutant intitulé la « **Tragédie des horizons** ». Dans ce discours, M. Carney mettait l'accent sur les risques collectifs catastrophiques et susceptibles de se manifester bien au-delà de l'horizon des décideurs économiques et politiques actuels.

Depuis, plusieurs initiatives ont vu le jour. Ainsi :

- le Conseil de stabilité financière a mis sur pied le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. En 2017, le GIFCC a formulé des recommandations de divulgation qui constituent aujourd'hui une référence mondiale qui favorise la transparence en matière climatique;
- en 2019, la Commission européenne s'est entendue sur une taxonomie verte européenne, un outil de classification permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables dans un contexte de transition vers une économie sobre en carbone. Par l'entremise d'un groupe d'experts en finance durable, le Canada se penche également sur la mise en place d'une taxonomie verte.

²³ Nancy Bédard et al., *Syndicats unis pour une transition juste*. 3 septembre 2019. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/561786/la-planete-s-invite-au-travail-pour-une-transition-juste>

²⁴ Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Il faut adopter un plan québécois de transition juste vers une économie verte et « sans pétrole »*. <https://ftq.qc.ca/adopter-un-plan-quebecois-de-transition-juste-vers-une-economie-verte-et-sans-petrole/>

Approche de DGIA en matière de changements climatiques

La gestion du risque carbone s'inscrit dans une démarche de lutte aux changements climatiques, de développement durable et d'investissement responsable. Le secteur financier n'est pas en soi un contributeur direct important au bilan carbone de la planète, mais indirectement, sa participation au financement des entreprises agit toutefois comme un levier dans la mise en œuvre de projets de croissance d'industries diverses.

L'approche de DGIA en matière de changements climatiques comporte sept volets identifiés dans l'image ci-dessous. Il convient de noter que trois volets sont détaillés dans cette section, alors que les quatre autres volets sont présentés dans d'autres sections du rapport.



Identification et gestion des risques conformes aux recommandations du TCFD



Réduction de 25% de l'empreinte carbone des fonds propres de Desjardins d'ici 2020



35% du portefeuille en infrastructure est en énergie renouvelable



100% des immeubles sont carboneutres par l'achat de crédit carbone



Engagement actionnarial lié aux changements climatiques



10 produits offerts par DGIA faibles en carbone ou sans énergie fossile

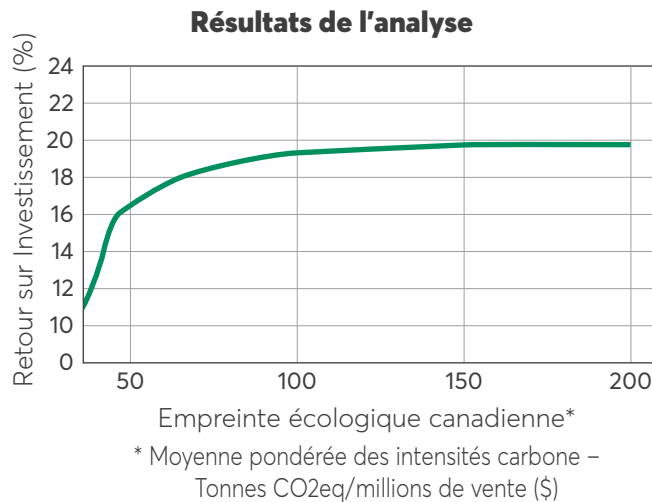


110 M\$ en obligations vertes et durables

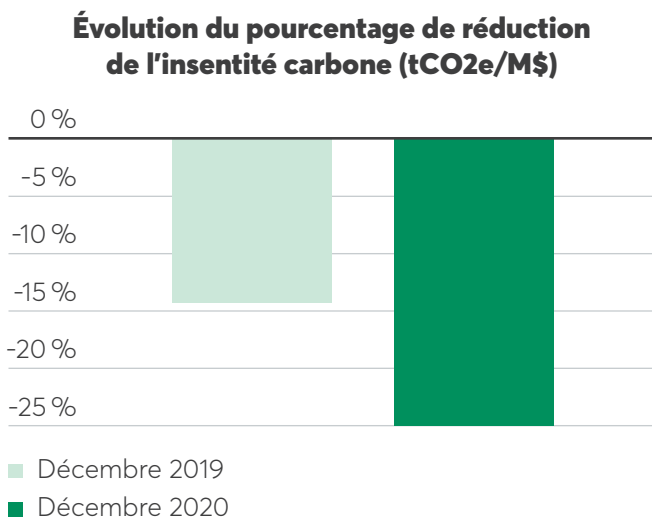
Source : DGIA, juin 2020.

RÉDUCTION DE 25 % DE L'EMPREINTE CARBONE DES FONDS PROPRES DE DESJARDINS

En ce qui concerne la gestion des actifs de ses fonds propres, Desjardins se positionne comme un agent du changement vers la transition économique. À ce titre, elle sollicite l'expertise en IR de DGIA dans la poursuite de son plan d'action à l'égard de la gestion de l'intensité carbone des fonds propres.



Source: DGIA décembre 2016



Source: DGIA, juin 2020

Les travaux ont démontré qu'il était possible de réduire substantiellement l'intensité carbone d'un portefeuille sans pour autant diminuer son ratio risque-rendement. Le graphique à la page précédente affiche les rendements espérés en fonction de l'intensité carbone. Il permet de constater que pour des caractéristiques rendement-risque similaires, une diminution de l'intensité carbone des portefeuilles est envisageable jusqu'à l'atteinte d'un point d'inflexion. À la lumière de ces résultats, le comité de réflexion a recommandé à Desjardins de mettre en place des pratiques concrètes et prudentes et de se doter d'une cible : réduire l'empreinte carbone de son portefeuille investi dans les marchés de façon à ce qu'elle soit de 25% inférieure à celle des entreprises qui composent les indices boursiers et obligataires et ce, d'ici la fin de 2020. Le graphique à la page précédente illustre l'évolution récente de l'intensité carbone des fonds propres de Desjardins.

En 2016, un comité de réflexion regroupant des experts de divers secteurs de Desjardins a été formé afin d'examiner de quelle manière ses stratégies d'allocation du capital pouvaient contribuer à l'atteinte des cibles canadiennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour l'accompagner dans cette réflexion, Desjardins a sélectionné le CIRANO, un centre de recherche reconnu pour son objectivité scientifique et son expertise dans le domaine du développement durable, qui réunit plusieurs chercheurs dont le mandat consiste à acquérir et à partager des connaissances sur l'analyse organisationnelle.

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DU GIFCC

Afin de demeurer parmi les chefs de file de la finance durable, DGIA participe au nom de Desjardins à de nombreuses collaborations d'investisseurs. Ainsi, la firme s'est notamment jointe à 19 autres investisseurs institutionnels dans le cadre de l'Initiative finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-FI) afin de former un groupe de travail visant à développer une méthodologie d'analyse de scénarios conformément aux recommandations du GIFCC. Les premières recommandations de ce groupe de travail ont déjà été publiées²⁵, et les efforts se poursuivent afin d'appliquer cette méthodologie aux analyses de portefeuille du Mouvement Desjardins.

Par ailleurs, Desjardins présente depuis 2018 une [divulgaration sur les changements climatiques](#) élaborée en conformité avec les recommandations du GIFCC. Cette divulgation inclut les risques climatiques liés à DGIA.

DGIA s'est jointe à d'autres investisseurs institutionnels afin de former un groupe de travail visant à développer une méthodologie d'analyse de scénarios conformément aux recommandations du GIFCC.

²⁵ UNEP Finance Initiative, *Changing Course: A comprehensive investor guide to scenario-based methods for climate risk assessment, in response to the TCFD*. Mai 2019. <https://www.unepfi.org/publications/investment-publications/changing-course-a-comprehensive-investor-guide-to-scenario-based-methods-for-climate-risk-assessment-in-response-to-the-tcfd/>

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

En tant que gestionnaire d'actifs, DGIA s'attend à ce que les entreprises dans lesquelles elle investit assimilent et gèrent leur exposition aux risques financiers et extrafinanciers liés aux changements climatiques. En 2019, DGIA a voté en faveur de 11 propositions d'actionnaires portant sur la gestion des gaz à effet de serre ou la divulgation des risques climatiques²⁶. DGIA a réalisé 45 interventions auprès d'entreprises pour discuter de divers enjeux liés aux changements climatiques et de la transition sobre en carbone.

L'enjeu des changements climatiques intégré au programme d'engagement actionnarial de DGIA



11

Votes en faveur
de propositions
d'actionnaires



45

Interventions auprès
des entreprises

Source : DGIA, juin 2020

²⁶ DGIA, Juin 2020.

Dialogues avec les entreprises du secteur énergétique

À l'heure actuelle, le secteur de l'énergie est responsable de 20 % à 25 % des émissions canadiennes de GES, et les émissions absolues ne cessent de croître²⁷. Notre stratégie de dialogue consiste donc à accompagner ce secteur vers un processus de prise en charge accrue de ses émissions de GES. Les sociétés n'ont pas toutes atteint le même niveau d'avancement dans leur réflexion, qu'il s'agisse de l'impact des changements climatiques sur leurs activités ou de leur responsabilité sociale face aux changements climatiques.

D'une part, certaines sociétés de grande ou moyenne envergure possèdent des programmes robustes en matière de responsabilité sociale, ce qui témoigne d'une importante réflexion sur la stratégie à adopter pour faire face aux changements climatiques. D'un autre côté, certaines sociétés de petite ou de moyenne envergure accusent un retard en matière de positionnement et de divulgation en lien avec les changements climatiques.

Dans le cadre de ses dialogues d'actionnaires, DGIA a donc établi différents jalons selon le niveau d'avancement de chaque société. Par exemple, DGIA s'attend à ce que les sociétés plus avancées :

- adoptent, à l'égard des risques environnementaux et sociaux, une approche rigoureuse et intégrée supervisée par le conseil d'administration et dont la mise en place relève directement de la haute direction;
- privilégient une divulgation relative aux changements climatiques conforme aux meilleures normes internationales prescrites par le GIFCC;
- participent à un programme de recherche et développement innovant permettant d'améliorer sensiblement leur performance environnementale.

Dans le cadre de ses conversations avec plusieurs émetteurs, DGIA a constaté des améliorations significatives en ce qui concerne la divulgation relative aux changements climatiques de plusieurs sociétés.

²⁷ Environnement et Changement climatique Canada, *Rapport d'inventaire national 1990-2017: Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. 2019. http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En81-4-1-2017-fra.pdf



Diversité

La diversité au sein d'un conseil d'administration (CA) est considérée comme un enjeu important de la gouvernance de l'ensemble des sociétés canadiennes. Or, à ce jour, les postes au sein des CA sont toujours majoritairement occupés par des hommes. Ainsi, au Canada, les femmes occupaient 27,6 % des sièges des CA des entreprises de l'indice composé S&P/TSX²⁸ en 2019. Ce résultat demeure faible, mais a connu une belle progression depuis 2015, alors qu'elles n'occupaient que 18,3 % des sièges²⁹.

Selon le *Spencer Stuart Canada Board Index 2019*, un indice représentant un échantillon des 100 plus grandes sociétés publiques canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 1 milliard de dollars, 49 % des nouveaux membres des CA étaient des femmes, et la moitié des CA avaient une cible de diversité³⁰.

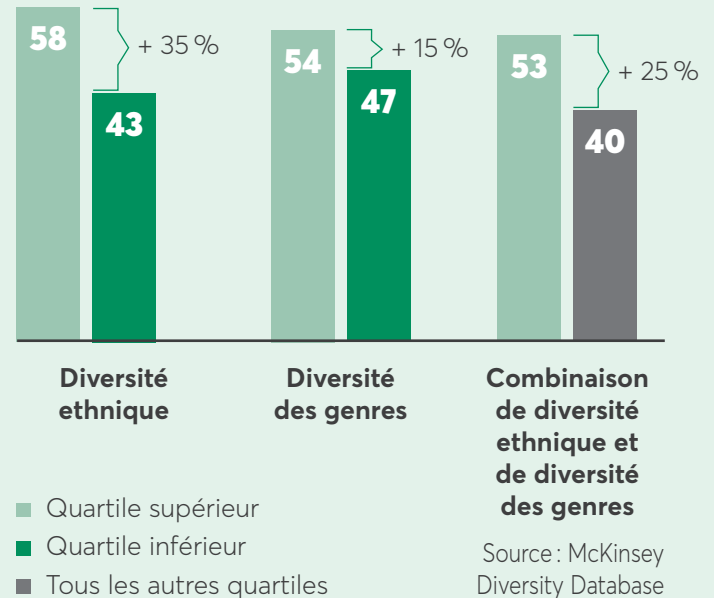
Les CA de certains pays du monde présentent un taux de diversité nettement supérieur à celui du Canada; c'est le cas notamment de la France et de la Norvège, où la représentation des femmes au sein des CA se situe en moyenne à 40 %. Pour arriver à ces chiffres, ces pays se sont fixé des cibles de diversité claires³¹.

UN AVANTAGE CHIFFRÉ

Plusieurs études récentes, dont celles publiées par McKinsey³², ont démontré que la performance des entreprises dont le conseil d'administration compte plusieurs femmes surpasse celle des entreprises qui en ont moins.

Les données suggèrent une corrélation entre la diversité et de meilleures performances financières

Probabilité de performances financières supérieures à la moyenne nationale de l'industrie, par type de diversité et par quartile, en %.



Cette corrélation³³ entre la diversité au sein des CA et le rendement des entreprises s'explique, entre autres, parce que :

- les groupes plus diversifiés prennent de meilleures décisions que les groupes homogènes³⁴;
- les entreprises qui présentent une plus grande diversité des genres utilisent plus efficacement les bassins de talents³⁵;
- la diversité au sein des ressources humaines d'une entreprise mène à une réduction du taux de roulement et à une mobilisation accrue³⁶.

²⁸ Catalyst, *Women in Leadership at S&P/TSX Companies*. 5 mars 2020. <https://www.catalyst.org/research/women-leadership-sp-tsx/>

²⁹ *Idem*.

³⁰ Spencer Stuart, *2019 Canada Spencer Stuart Board Index*. <https://www.spencerstuart.com/-/media/2020/canada-bi-2019/canada-bi-2019-final.pdf>

³¹ ISS Analytics, *Women in the C-Suite : The Next Frontier in Gender Diversity*. 27 juillet 2020

³² McKinsey, *Why Diversity Matters*. Janvier 2015. <https://www.mckinsey.com/business-functions/organization/our-insights/why-diversity-matters>

³³ Recherches par McKinsey&CO, MSCI, BCG, Deloitte, CIBC et le gouvernement du Canada.

³⁴ Hong et al., 2004.

³⁵ *Idem*.

³⁶ MSCI, *The Tipping Point: Women on Boards and Financial Performance*. 2016. <https://www.msci.com/www/research-paper/the-tipping-point-women-on/0538947986>



Objectif 30 %

Le Club des 30 %, créé au Royaume-Uni en 2010, vise à améliorer l'équilibre des genres dans les conseils d'administration et au sein de la haute direction d'entreprises partout dans le monde. Selon le postulat sous-jacent, pour parvenir à tirer parti de la diversité des genres au sein d'un CA, il importe d'atteindre une certaine masse critique. La firme ISS estime que les sociétés constituant l'indice composé S&P/TSX devront attribuer à des femmes la moitié des postes laissés vacants à partir d'aujourd'hui pour atteindre la représentation cible de 30 % de femmes au sein des CA d'ici 2030³⁷.

Approche de DGIA en matière de diversité

Desjardins est membre du Club des 30 % du Canada et, dans cette foulée, DGIA a intégré l'objectif d'inciter les entreprises à augmenter la représentation des femmes au sein de leur CA à ses activités d'engagement actionnarial.

En 2019, DGIA est intervenue à 44 occasions auprès d'entreprises au sujet de la diversité et, plus précisément, au sujet de la diversité au sein des conseils d'administration et des équipes de direction³⁸.

³⁷ ISS Analytics, 2030: An Odyssey to Thirty-Percent Board Diversity, Garcia et Papadopoulos, février 2018. <https://www.issgovernance.com/library/2030-odyssey-thirty-percent-board-diversity/>

³⁸ DGIA, Juin 2020.

Ses interventions auprès des entreprises visaient à établir un portrait clair des objectifs de ces dernières en matière de diversité des genres et des moyens mis en place pour les atteindre. Les interventions portaient sur des sujets tels que :

- les programmes mis en place pour encourager la diversité et la représentativité;
- le pourcentage de femmes occupant des rôles décisionnels et opérationnels dans toutes les activités de l'entreprise, pas seulement dans celles traditionnellement féminines;
- l'existence de programmes de commandites ou de bourses qui pourraient contribuer à accroître le nombre de femmes qui entreprennent des études dans des domaines généralement dominés par des hommes, comme la finance, l'ingénierie et le camionnage;
- les moyens utilisés pour contrer les biais conscients et inconscients susceptibles de nuire au recrutement et à l'avancement de femmes dans des postes décisionnels.

En 2019, DGIA a renforcé sa *Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration* en accord avec l'engagement de Desjardins envers le Club des 30 %; ainsi, la politique prévoit désormais que DGIA votera à l'encontre du président ou de la présidente du comité des mises en candidature lorsque moins de deux femmes sont nommées ou qu'aucune politique crédible sur la diversité des genres n'a été adoptée par la société³⁹. En conséquence, en 2019, DGIA a voté à l'encontre du président du comité des mises en candidature ou du CA de 291 sociétés lorsque celui-ci recensait moins de deux administratrices et lorsqu'aucune femme ne figurait parmi les candidats⁴⁰. DGIA a également voté en faveur de quatre propositions d'actionnaires en lien avec la diversité au sein du conseil d'administration.

La diversité est un enjeu prioritaire dans la démarche en matière d'investissement responsable de DGIA, qui poursuit ses efforts pour améliorer l'état de la diversité, encourager les meilleures pratiques et soutenir les organisations les plus performantes. DGIA envisage notamment d'élargir ses réflexions sur les diversités culturelles, générationnelles et d'expertise.

L'enjeu de la diversité intégré au programme d'engagement actionnarial de DGIA



4

Votes en faveur de propositions d'actionnaires



44

Interventions auprès des entreprises

Source : DGIA, juin 2020

³⁹ DGIA, *Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration*, 2019.

⁴⁰ DGIA, Juin 2020.

Rémunération des hauts dirigeants

Il est important qu'une entreprise rémunère adéquatement ses hauts dirigeants afin d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs candidats. Or, la rémunération n'est, dans le meilleur des cas, que faiblement corrélée à la performance financière des sociétés, une incohérence qui exaspère bien des investisseurs.

Selon une étude de MSCI, la rémunération du PDG ne reflète pas le rendement des actions à long terme. En effet, un échantillon de plus de 400 sociétés américaines à grande capitalisation démontre qu'entre 2005 et 2015, les sociétés ayant accordé des incitations salariales élevées (une rémunération totale supérieure à la médiane du secteur) à leur chef de la direction ont affiché des rendements inférieurs à la médiane de leur secteur⁴¹. Une autre étude réalisée par des chercheurs de l'Université de Lancaster sur les 350 plus grandes entreprises cotées au Royaume-Uni révèle que le retour sur investissement de ces dernières était de l'ordre de 1 % durant la décennie de 2004 à 2014, alors que l'augmentation de la rémunération des chefs de la direction s'est établie à 80 % sur cette même période, concluant que le lien entre la rémunération et la performance de l'organisation était négligeable⁴².

Les pratiques courantes de rémunération excessive sont critiquées, car elles⁴³ :

- encouragent les membres de l'exécutif à prendre des risques excessifs afin de maximiser les rendements à court terme;
- favorisent une myopie à court terme. Des mesures telles que les rachats d'actions, les mises à pied et la compression exagérée des coûts peuvent avoir une incidence négative sur l'entreprise à moyen terme et à long terme;

⁴¹ MSCI, *Are CEOs Paid for Performance?*. <https://www.msci.com/www/research-paper/are-ceos-paid-for-performance-/0412607620>

⁴² Rodionova, Zlata. *Link between high executive pay and performance 'negligible', study finds*. 26 décembre 2016. The Guardian. <https://www.independent.co.uk/news/business/news/high-executive-pay-performance-ceos-link-negligible-study-a7498441.html>

⁴³ IGOPP, *Rémunération des dirigeants: Trancher le nœud gordien*. 2017. <https://igopp.org/payer-pour-la-valeur-ajoutee-2/>

- provoquent une hausse de la rémunération moyenne utilisée dans les balisages servant à établir le salaire des dirigeants;
- encouragent et valorisent uniquement les comportements et les décisions des dirigeants qui se répercutent sur la performance financière à court terme, au détriment de ceux moins facilement mesurables ou quantifiables ayant un impact sur la performance à long terme de la société.

Au Canada, le ratio entre la rémunération médiane des chefs de la direction et le salaire moyen des travailleurs du secteur privé est passé de 62:1 en 1998 à un sommet de 159:1 en 2013, pour s'établir à 146:1 en 2016⁴⁴. De plus, la rémunération pour l'année d'imposition 2018 (sur laquelle les actionnaires ont voté au cours de la période des votes de 2019) a augmenté d'environ 3 % par rapport à l'année précédente⁴⁵. Comme le démontre le graphique à la page suivante, au cours des trois dernières années, le nombre de chefs de la direction des entreprises constituant l'indice composé S&P/TSX qui reçoivent une rémunération supérieure à 4 millions de dollars a augmenté, diminuant la proportion du nombre de chefs de direction qui gagnent moins de 4 millions de dollars⁴⁶.

Pour donner plus de pouvoir aux actionnaires et les inciter à s'exprimer sur les régimes de rémunération des chefs de la direction, plusieurs pays dont les États-Unis, l'Angleterre et l'Australie se sont munis d'un cadre législatif afin d'inclure un vote consultatif obligatoire des actionnaires sur la rémunération des dirigeants des sociétés (*say on pay*). Au Canada, bien que cette pratique ne soit pas obligatoire, 80 % des plus grandes entreprises l'ont adoptée de façon volontaire ou pour donner suite aux demandes des investisseurs⁴⁷. Un projet d'amendement à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* est à l'étude afin de rendre obligatoire le vote consultatif annuel sur la rémunération des dirigeants.

⁴⁴ *Idem*.

⁴⁵ 2019 Proxy Season Review, ISS Publications, 29 août 2019.

⁴⁶ 2018 Canada Proxy Season Review, ISS Publications, 2 novembre 2018

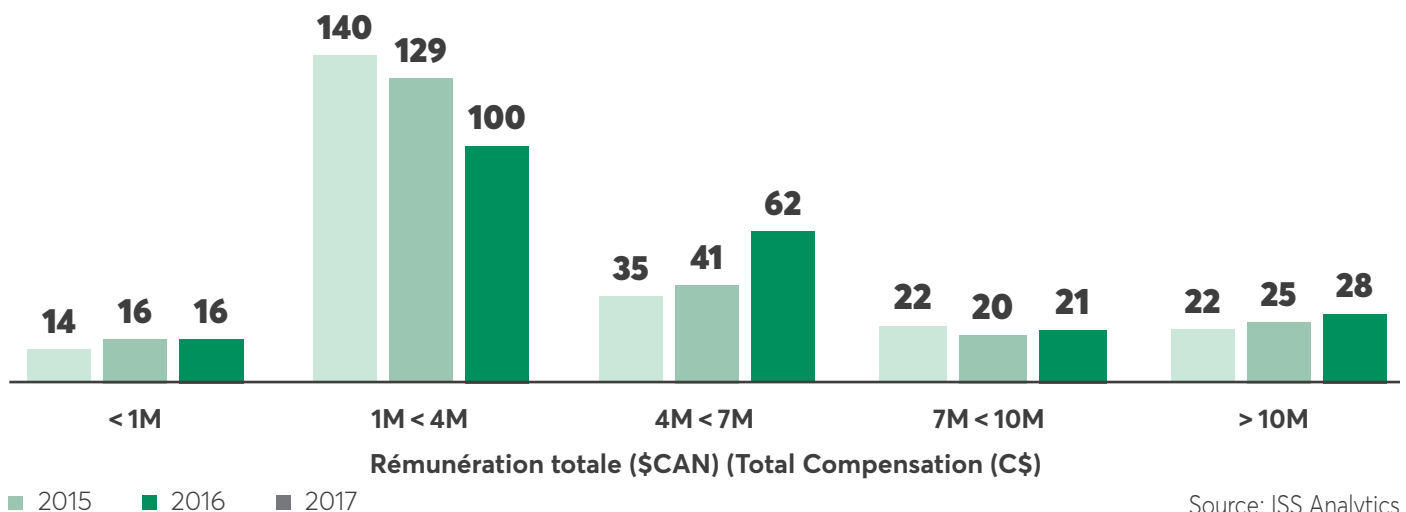
⁴⁷ Greey, Leslie. *The Canadian Say on "Say on Pay"*. 6 février 2017. Fasken – *Timely Disclosure*. <https://www.timelydisclosure.com/2017/02/06/the-canadian-say-on-say-on-pay/>

En moyenne, les actionnaires votent à plus de 90 % en faveur des votes consultatifs de la rémunération du chef de direction (*say on pay*), et ce, malgré la dénonciation des régimes de rémunération⁴⁸.

On observe toutefois que les critères utilisés pour déterminer la rémunération des chefs de la direction préoccupent un nombre grandissant d'actionnaires et d'investisseurs institutionnels. Le graphique ci-dessous montre que le nombre d'entreprises obtenant moins de 80 % des votes en faveur de la rémunération du chef de la direction augmente au fil des ans.

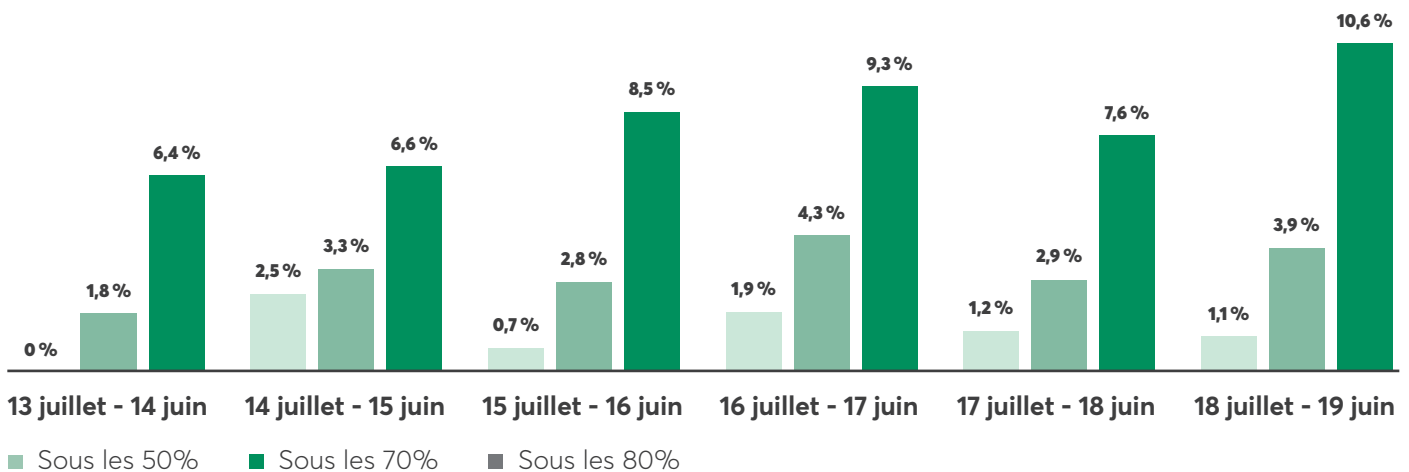
LA RÉMUNÉRATION DES PDG A AUGMENTÉ RÉGULIÈREMENT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Nombre d'entreprises de l'indice TSX par niveau de rémunération et par année fiscale



LE NIVEAU DE SOUTIEN À LA RÉMUNÉRATION SUR VOTE A BAISSÉ À UN NIVEAU RECORD

Pourcentage de soutien (des votes exprimés) au cours des six dernières années



⁴⁸ 2019 Proxy Season Review, ISS Publications, 29 août 2019.

Approche de DGIA en matière de rémunération

En 2019, l'équipe IR s'est dotée d'outils pour bonifier son évaluation des régimes de rémunération. La *Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration* a été mise à jour afin que les évaluations reposent dorénavant sur une série d'indicateurs et de critères, tels que le ratio entre la rémunération du PDG et celle des hauts dirigeants, la corrélation entre la rémunération et la performance financière (à court et à long terme) de la société et la comparaison de la rémunération du PDG avec celle de ses pairs. En 2019, ces analyses ont été effectuées sur les sociétés canadiennes dont les rémunérations divulguées sont les plus élevées.

Desjardins a voté à l'encontre de la moitié des propositions consultatives de la direction sur la rémunération des dirigeants (*say on pay*⁴⁹). DGIA s'oppose aux propositions lorsqu'elle juge qu'ils vont à l'encontre de l'intérêt supérieur des actionnaires ou de l'entreprise. Les raisons d'opposition les plus courantes sont les indemnités de départ jugées excessives, la présence d'options d'achat d'actions dans les dispositifs de rémunération incitative et un taux de dilution global des actions destinées à la rémunération des dirigeants supérieur à 10 %.

DGIA a également voté en faveur de 42 propositions d'actionnaires portant sur la rémunération de la haute direction⁵⁰. Ces propositions visaient le plus souvent des critères de performance ESG liés à la rémunération incitative et à la divulgation d'un ratio d'équité.

En 2019, DGIA a abordé la question de la rémunération à 16 reprises lors de ses dialogues avec des entreprises⁵¹. Ce fut notamment le cas avec une institution financière canadienne qui reconnaît l'importance de maintenir une mobilisation forte et cohérente des actionnaires. Ainsi, depuis 2017, le conseil d'administration a amélioré la mobilisation de ses investisseurs en amorçant le dialogue avec les actionnaires et en organisant des rencontres avec les investisseurs. À la suite des commentaires de Desjardins et d'autres investisseurs, l'institution financière en question a effectué plusieurs ajustements à son régime de rémunération afin de l'harmoniser avec les meilleures pratiques du secteur.

⁴⁹ DGIA, juin 2020.

⁵⁰ *Idem.*

⁵¹ *Idem.*



L'enjeu de la rémunération intégré au programme d'engagement actionnarial de DGIA



42

Votes en faveur de propositions d'actionnaires



16

Interventions auprès des entreprises

Source : DGIA, juin 2020

Droit à la vie privée et cybersécurité

Dans un contexte de développement et d'innovation technologiques dans toutes les sphères de la société, de plus en plus d'entreprises tentent de se protéger contre les risques liés à la cybersécurité. Il existe toutefois certains angles morts qui empêchent de bien mesurer les enjeux liés à la cybersécurité. Le Forum économique mondial identifie d'ailleurs les risques de cyberattaque et de fraude ou de vol de données personnelles comme l'un des plus importants risques pour les entreprises en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale⁵².

Au Canada, un sondage de Carbon Black⁵³, une entreprise de solution en cybersécurité, révèle qu'au cours des 12 derniers mois :

83 %

des compagnies canadiennes ont repéré une cyberattaque;

81 %

des sociétés estiment que les attaques ont gagné en complexité et en sophistication;

76 %

des entreprises ont signalé une augmentation des cyberinfractions;

3,42

attaques par entreprise en moyenne ont été recensées dans l'échantillon, ce chiffre augmentant en fonction de la taille de l'entreprise.

En 2019, 92 % des conseils d'administration prenaient en considération l'enjeu de la cybersécurité au sein du conseil, mais seulement 20 % d'entre eux se disaient confiants des mesures prises pour contrer les risques de cyberattaques. Afin de traiter cet enjeu, en 2019, 10 % des nouveaux administrateurs embauchés possédaient une expertise en technologies de l'information et en numérique, contre 2 % en 2015, une augmentation qui témoigne de l'importance portée à la cybersécurité⁵⁴.

RISQUES FINANCIERS ET EXTRAFINANCIERS

Lourdes de coûts et de conséquences, les attaques de toutes sortes exposent les entreprises à divers risques financiers et extrafinanciers, dont le risque de réputation. Une étude menée par Ponemon institute LLC et Accenture estime la valeur à risque totale des entreprises à 5,2 billions de dollars US au cours des cinq prochaines années⁵⁵.

Dans la foulée de la fuite de renseignements personnels qui s'est produite en 2019, Desjardins a démontré sa détermination à mettre en œuvre les meilleures solutions possibles pour ses membres et ses clients. Ceux-ci peuvent aujourd'hui compter sur des solutions de protection contre la fraude et le vol d'identité qui sont inégalées dans le secteur des services financiers au Canada. Dans le même esprit, Desjardins a mis en place le Bureau de la sécurité Desjardins, ce qui témoigne de son engagement à se doter des meilleures pratiques en matière de sécurité et de reddition de compte.

⁵² World Economic Forum, *The Global Risks Report 2019*, Janvier 2019. <http://reports.weforum.org/global-risks-2019>

⁵³ Carbon Black, *Canada Threat Report, Global Threat Report Series*, Mars 2019.

⁵⁴ Spencer Stuart, *2019 Canada Spencer Stuart Board Index*. <https://www.spencerstuart.com/-/media/2020/canada-bi-2019/canada-bi-2019-final.pdf>

⁵⁵ Accenture, *Ninth Annual Cost of Cybercrime Study*. Mars 2019. <https://www.accenture.com/us-en/insights/security/cost-cybercrime-study>

Approche de DGIA en matière de cybersécurité

Les cyberattaques peuvent sérieusement compromettre le rendement des entreprises dans lesquelles DGIA investit. Dans ce contexte, l'équipe IR de la firme a mis en place une *Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration* et un processus de dialogue qui vise à faire progresser la conscientisation des entreprises en ce qui a trait à la cybersécurité et à la protection des données personnelles. La stratégie s'articule autour de quatre piliers :

GOVERNANCE :

l'entreprise a la volonté et la capacité d'intégrer l'enjeu de la cybersécurité à sa stratégie d'entreprise et s'engage à émettre une divulgation de qualité.

- Au moins un administrateur formé et expérimenté
- Sujet abordé fréquemment au conseil d'administration



CULTURE :

l'entreprise crée une culture de la cybersécurité afin d'assurer l'efficacité des processus mis en place.

- Équipe dédiée compétente
- Discussions avec les autres joueurs de son secteur
- Sensibilisation des employés, clients et fournisseurs aux risques liés à la cybersécurité
- Employés formés pour détecter les cyberattaques
- Indicateurs de performance liés à la cybersécurité



PROCESSUS :

l'entreprise se dote de processus clairs et veille à ce qu'ils soient respectés, en plus de les faire évoluer afin de contrer les cyberattaques.

- Divulgation d'incidents liés aux cyberattaques et aux vols de données personnelles
- Adoption et divulgation d'une politique claire sur la stratégie de gestion des risques
- Mise en place de mécanismes pour contrôler la cybersécurité de l'entreprise



ASSURANCE :

l'entreprise peut poursuivre ses activités à la suite d'une cyberattaque.

- Souscription à une assurance cybersécurité
- Mise en place d'un plan de gestion des incidents comprenant un plan de continuité des activités en cas de cyberattaque



En 2019, DGIA a voté en faveur d'une proposition d'actionnaires demandant à une entreprise d'évaluer la possibilité de prendre en considération des critères de performance liés à la sécurité et la protection des données privées dans la rémunération variable de ses dirigeants⁵⁶. DGIA est intervenue auprès de 11 entreprises de divers secteurs, dont ceux des services financiers, des technologies de l'information et des services de télécommunications afin de discuter des mesures mises en place pour gérer les risques liés à la sécurité de l'information et de s'assurer d'une meilleure divulgation de ces mesures⁵⁷. Ces discussions ont permis de réaliser que toutes les entreprises rencontrées sont préoccupées par cet enjeu et qu'elles comprennent l'importance d'adopter des mesures de gestion du risque. Elles sont toutefois plus réticentes à divulguer publiquement leurs processus de gestion des cyberrisques, craignant que l'information se retrouve entre les mains d'éventuels cyberattaquants.

L'enjeu de la cybersécurité intégré au programme d'engagement actionnarial de DGIA



1

Vote en faveur de proposition d'actionnaire



11

Interventions auprès des entreprises

Source : DGIA, juin 2020

⁵⁶ DGIA, juin 2020.

⁵⁷ *Idem*.

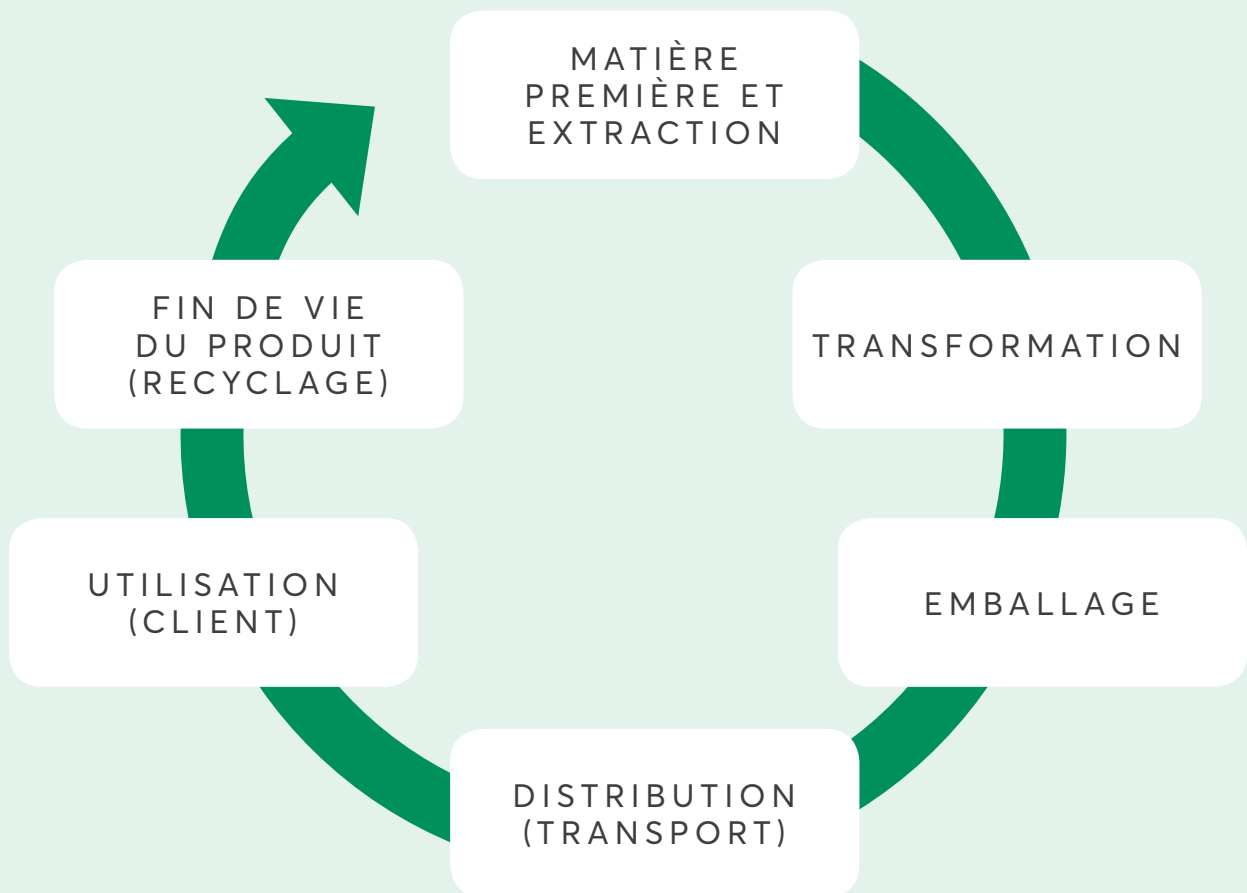


Chaîne d'approvisionnement responsable

Source importante de création de valeur et d'innovation, la chaîne d'approvisionnement est aussi le moteur de la mondialisation économique. Elle permet en effet de rallier plusieurs acteurs au-delà des frontières géographiques, industrielles et culturelles. En plus de dépendre du bon fonctionnement des réseaux de transport, des systèmes de communication et des infrastructures des technologies de l'information et énergétiques, la chaîne d'approvisionnement s'étend à plusieurs niveaux d'interdépendance entre les différents réseaux de fournisseurs, de sous-traitants, de distributeurs et de consommateurs.

Les entreprises s'exposent à des externalités sociales et environnementales dans le cadre de leurs activités d'extraction, d'approvisionnement, de production et de distribution, dans le choix de leurs fournisseurs, de leur main-d'œuvre, de leurs ressources et de leurs matières premières, ainsi que lors de la création et de la fin de vie des produits. Ces externalités comportent des risques qui peuvent nuire à leur réputation, ainsi qu'à leurs opérations et à leurs résultats financiers.

En vertu des *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*, les entreprises ont la responsabilité de faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les activités de leur chaîne d'approvisionnement.



Quelques avantages de l'adoption d'une chaîne d'approvisionnement responsable

RÉDUCTION DES RISQUES EXTRAFINANCIERS

Soucieuses de réduire leurs coûts, des entreprises de différents secteurs peuvent s'exposer au risque de réputation et à la perte de valeur de leur marque en s'associant à des fournisseurs qui emploient parfois des enfants ou de la main-d'œuvre à très bas salaire et qui offrent des conditions de travail discutables. De plus, en voulant respecter des délais de production irréalistes pour attirer des acheteurs réguliers, certains fournisseurs ont recours à des sous-traitants non autorisés par les entreprises, ce qui peut engendrer des risques dont les entreprises n'ont pas conscience.

En 2013, le Rana Plaza, un immeuble de neuf étages situé au Bangladesh, s'est effondré, causant la mort de plus de 1 100 travailleurs. Des vêtements de plusieurs marques d'entreprises occidentales étaient fabriqués sur les lieux. Si ces entreprises ne contrôlaient pas directement l'environnement de travail du Rana Plaza, elles étaient collectivement responsables des conditions de sécurité des travailleurs. Dans ce contexte, les entreprises étaient exposées à des risques de réputation et de régulation, les rendant vulnérables à de potentielles sanctions à la suite de l'événement.

CONSTITUTION D'UN VECTEUR IMPORTANT DE CROISSANCE

Les habitudes des consommateurs sont en constante évolution et intègrent de plus en plus souvent des concepts de durabilité et de responsabilité sociale, ce qui peut se révéler une source d'innovation et de croissance pour les entreprises. Par exemple, les entreprises du secteur de l'alimentation peuvent saisir l'occasion de répondre à une demande grandissante pour des aliments plus sains ou biologiques. Par ailleurs, les fournisseurs qui optent pour des pratiques responsables sont mieux placés pour répondre aux besoins des entreprises qui priorisent de plus en plus la gestion responsable de leur chaîne d'approvisionnement.



Approche de DGIA en matière de chaîne d'approvisionnement responsable

En tant que gestionnaire d'actifs, DGIA s'attend à ce que les entreprises dans lesquelles elle investit assimilent et gèrent leur exposition aux risques financiers et extrafinanciers qui sont associés à leur chaîne d'approvisionnement. L'intégration de facteurs ESG à chaque étape de leur chaîne d'approvisionnement constitue pour les entreprises une occasion d'entretenir des pratiques commerciales éthiques, de devenir un levier dans l'avancement des droits de la personne et de contribuer à la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.

En 2019, DGIA a voté en faveur de 10 propositions d'actionnaires ayant pour objectif de responsabiliser davantage la chaîne d'approvisionnement des entreprises visées et a amorcé des dialogues avec 17 entreprises pour aborder divers enjeux entourant la chaîne d'approvisionnement⁵⁸. Les dialogues ont permis de répondre aux objectifs suivants :

- évaluer l'admissibilité des entreprises faisant partie des solutions d'investissement responsable;
- contribuer à une saine gestion des risques opérationnels et de réputation d'une entreprise;
- évaluer la connaissance des enjeux par la haute direction;
- inciter les entreprises à divulguer les mécanismes mis en place pour atténuer les risques.

Æquo, partenaire de DGIA en engagement actionnarial, en collaboration avec le [Interfaith Center on Corporate Responsibility](#) (ICCR) et les PRI, a eu des échanges avec des représentants d'un épicerie américain afin d'amener l'entreprise à formaliser une politique dans laquelle elle encouragerait ses fournisseurs à restreindre leur usage de pesticides et à adopter des solutions de recharge. À la suite de ces échanges, l'entreprise a publié en 2019 une déclaration portant sur la protection des pollinisateurs avec des engagements visant à restreindre la présence de certains pesticides, dont les néonicotinoïdes.

⁵⁸ DGIA, juin 2020.

L'enjeu de l'approvisionnement responsable intégré au programme d'engagement actionnarial de DGIA



10

Votes en faveur de propositions d'actionnaires



17

Interventions auprès des entreprises

Source : DGIA, juin 2020

L'intégration de facteurs ESG à chaque étape de leur chaîne d'approvisionnement constitue pour les entreprises une occasion d'entretenir des pratiques commerciales éthiques, de devenir un levier dans l'avancement des droits de la personne et de contribuer à la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.

Droits de la personne et mobilisation des parties prenantes

En 1948, l'ONU a adopté la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), un texte fondateur des droits de la personne, qui stipule que tous les humains ont les mêmes droits fondamentaux, incluant le droit de vivre sans craindre la torture, le droit de vivre libre d'esclavage, le droit d'être propriétaire de biens, le droit à l'égalité et à la dignité, et de vivre libre de toute forme de discrimination.

Les entreprises sont exposées à plusieurs enjeux liés aux droits de la personne, tels que les droits des travailleurs et des communautés dans lesquelles elles opèrent à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. L'accès à l'information et la traçabilité des produits sont des données qui procurent une information essentielle afin d'évaluer les conditions dans lesquelles ceux-ci sont produits. L'acceptabilité sociale est un enjeu majeur du XXI^e siècle, justifié non seulement pour assurer une croissance financière long terme de l'entreprise, mais également pour combler les attentes envers les entreprises quant à leur implication dans les communautés et dans leur environnement socioéconomique. Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne indique que « Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. »⁵⁹, ainsi, tout projet ayant un impact sur l'environnement d'une communauté pourrait venir bafouer les droits des personnes, d'où l'importance de s'assurer de l'acceptabilité sociale d'un projet.

⁵⁹ Québec, Charte des droits et libertés de la personne, 1^{er} juin 2020. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-12>

L'acceptabilité sociale concerne aujourd'hui tous les secteurs. À preuve, ces dernières années, un nombre grandissant de projets sont retardés, voire interrompus, en raison de la faiblesse de l'appui de la communauté envers le projet. Aujourd'hui, les communautés locales du Canada s'attendent à être impliquées en amont des projets, par l'entremise d'un large processus de consultation et d'information transparente⁶⁰.

DES RISQUES ASSOCIÉS

En novembre 2019, le Forum économique mondial a déclaré dans le *Manifeste de Davos 2020* qu'une « entreprise a pour objectif d'impliquer tous ses partenaires dans la création d'une valeur commune et pérenne »⁶¹. Un nombre croissant d'investisseurs prennent ainsi conscience de l'importance de l'intégration des parties prenantes à la prise de décision. Outre le risque de réputation, les entreprises qui n'impliquent pas les parties prenantes s'exposent à des risques opérationnels (délais ou annulation de projets), financiers (perte d'investissements et amendes) et juridiques (poursuites). Selon une recherche de la Harvard Kennedy School, la perte d'un permis social d'exploitation⁶² peut entraîner des pertes de 20 millions de dollars US par semaine pour un grand projet minier⁶³. Un rapport EY a d'ailleurs inclus l'acceptabilité sociale dans le palmarès des 10 principaux risques auxquels font face les entreprises du secteur minier⁶⁴.

⁶⁰ Fasken, *Acceptabilité sociale : une réalité incontournable pour tout investisseur et promoteur de projet*. 5 décembre 2019. <https://www.fasken.com/fr/knowledge/2019/12/acceptabilite-sociale-une-realite-incontournable-pour-tout-investisseur/>

⁶¹ Schwab, Klaus. WEF. *Manifeste de Davos 2020 : L'objectif universel d'une entreprise dans la Quatrième Révolution Industrielle*. 2 décembre 2019. <https://fr.weforum.org/agenda/2019/12/manifeste-de-davos-2020-l-objectif-universel-d-une-entreprise-dans-la-quatrieme-revolution-industrielle>

⁶² Traduction du terme anglais social licence to operate (SLTO) de Jim Cooney, « Corporate Social Responsibility – The Social Licence to Operate a Mine », *International Resource Journal*, Novembre 2012.

⁶³ *Cost of Company-Community Conflict in the Extractives*, Harvard Kennedy School, 2014

⁶⁴ Ernst & Young, *Les 10 principaux risques et possibilités en 2020*. 24 septembre 2019. https://www.ey.com/fr_ca/mining-metals/10-business-risks-facing-mining-and-metals

Approche de DGIA en matière de droits de la personne et mobilisation des parties prenantes

Les droits de la personne et la mobilisation des parties prenantes sont des enjeux prioritaires pour DGIA; en effet, pour maximiser la valeur d'une entreprise à long terme, la direction de cette dernière doit prendre en considération les intérêts de toutes les parties concernées.

DGIA intègre les critères de respect des droits de la personne et la mobilisation des parties prenantes à ses analyses ESG. Dans cette optique, DGIA s'assure que les entreprises mettent en place :

- une gouvernance garantissant le respect des droits de la personne;
- des politiques, des lignes de conduite et des processus de diligence raisonnable afin de respecter les droits des employés des entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement;
- un cadre de consultation des parties prenantes pour assurer l'acceptabilité sociale des projets.

La Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration de DGIA endosse la position des Nations Unies, selon laquelle les sociétés ont la responsabilité de voir à ce que leurs opérations n'entravent pas les droits de la personne, comme le stipulent la Déclaration universelle des droits de la personne des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du Travail et la constitution canadienne. En 2019, DGIA a voté en faveur de 30 propositions d'actionnaires liées aux droits de la personne. L'une de ces propositions portait sur la divulgation des risques associés à ces droits, et une autre concernait la divulgation de politiques internes en matière de respect des droits des Autochtones⁶⁵.

DGIA a amorcé 28 dialogues avec des entreprises sur le sujet des droits de la personne et des relations avec les parties prenantes et les Premières Nations⁶⁶. Les secteurs d'activité touchés sont principalement ceux des métaux et minéraux (32 %) et des énergies fossiles (36 %)⁶⁷.

⁶⁵ DGIA, juin 2020.

⁶⁶ *Idem.*

⁶⁷ *Idem.*



L'enjeu des droits de la personne intégré au programme d'engagement actionnarial de DGIA



24

Votes en faveur de propositions d'actionnaires



28

Interventions auprès des entreprises

Source : DGIA, juin 2020

Exemples d'intégration ESG dans les portefeuilles

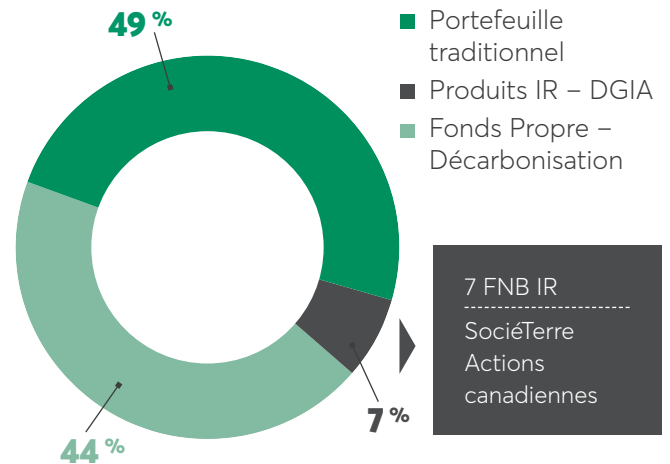
DGIA intègre les critères ESG dans ses placements en actions, à revenu fixe, en immobilier et en infrastructures. Cette section présente quelques exemples concrets d'intégration ESG dans les portefeuilles.

Intégration ESG dans les placements en actions et à revenu fixe de DGIA

Dans le cadre de ses mandats, DGIA alloue 56 % des actifs en actions et 57 % de ceux en revenu fixe à des stratégies d'investissement responsable⁶⁸.

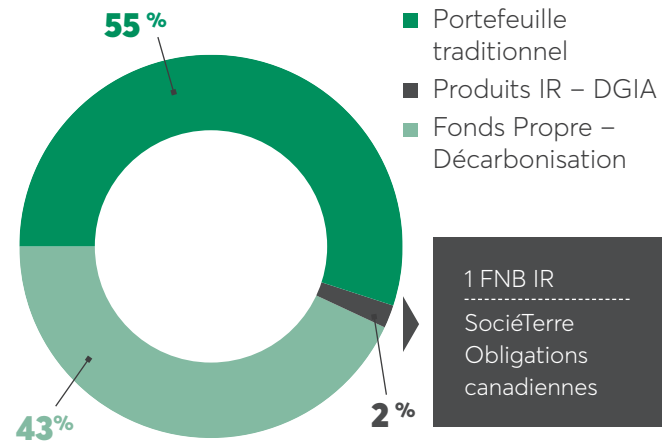
DGIA met son expertise à profit dans plusieurs stratégies thématiques liées à la transition sobre en carbone de même que dans des stratégies d'intégration ESG qui s'appuient sur la mobilisation des actionnaires.

ÉQUITÉ



DGIA. Données en date du 31 décembre 2019.

REVENU FIXE



Source: DGIA. Données en date du 31 décembre 2019.

⁶⁸ DGIA, juin 2020.

Des FNB à faible intensité carbone

Conformément aux attentes de Desjardins et de ses membres de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, DGIA a élaboré la première gamme IR de fonds négociés en bourse (FNB) au Canada. Celle-ci intègre une approche de gestion des risques ESG et vise à lutter contre les changements climatiques.

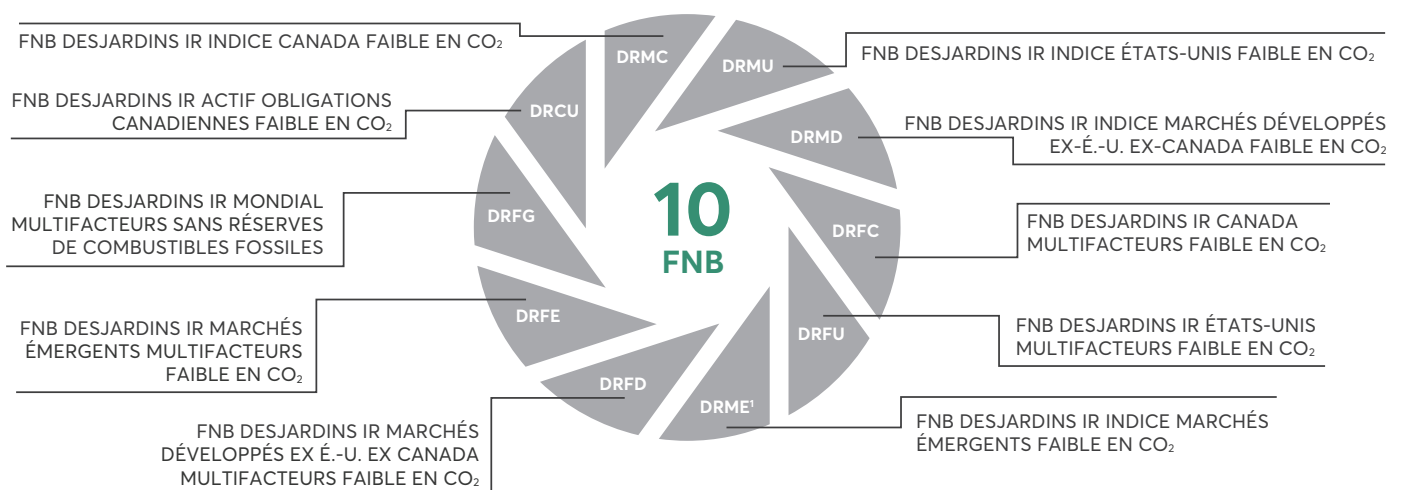
Neuf des dix FNB IR* visent une réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles par rapport aux indices de référence traditionnels. Plus spécifiquement, la gamme comporte :

- quatre FNB IR multifacteurs qui visent explicitement une réduction de 25 % de l'intensité carbone par rapport aux indices de référence. Ces quatre FNB couvrent différentes régions du globe (Canada, États-Unis, marchés développés hors États-Unis et hors Canada et marchés émergents);
- quatre FNB IR à faible intensité carbone pondérés selon la capitalisation boursière des sociétés qui les composent. Ces quatre FNB couvrent les mêmes régions que ceux du point précédent;
- un FNB IR à revenu fixe en gestion active. Ce FNB vise explicitement une réduction de 25 % de l'intensité carbone par rapport à son indice de référence et couvre le marché obligataire canadien. Par ailleurs, le dernier FNB exclut les réserves de combustibles fossiles. L'investisseur qui choisit ce produit ne sera pas exposé de façon directe au secteur des énergies fossiles. Il s'agit d'un mandat multifactoriel qui couvre le marché mondial.

Il convient de préciser que bien que la dimension environnementale soit prépondérante dans la gamme de FNB IR Desjardins, tous les FNB privilégient les sociétés qui se démarquent par l'ensemble de leurs pratiques ESG. Ces produits sont offerts à tous les investisseurs qui souhaitent gérer les risques liés aux changements climatiques et changer les choses en privilégiant des solutions de placement qui contribuent à un développement économique durable. Enfin, notons que la série de FNB IR Desjardins a été reconnue comme chef de file dans son domaine par le magazine *Corporate Knights*⁶⁹.

Gestion des fonds communs de placement SociéTerre

DGIA est également le gestionnaire de portefeuille des Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes et Desjardins SociéTerre Actions canadiennes. DGIA travaille de concert avec le manufacturier *Desjardins Société de placement* pour offrir des solutions performantes et durables sur le marché canadien. Ces mandats mettent à profit toute l'expertise de DGIA en matière d'IR présentée à la section 3.



* Prendre note qu'au moment de publier ce rapport, un autre FNB était en processus de lancement, faisant passer leur nombre à 10.

⁶⁹ <https://www.corporateknights.com/channels/responsible-investing/2019-eco-fund-ranking-15493464/>

LES OBLIGATIONS DURABLES

Le concept des obligations vertes a vu le jour en 2007 dans la foulée de la publication du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁷⁰, qui démontre un lien irréfutable entre l'activité humaine et le réchauffement planétaire. La première obligation verte a ainsi été créée en 2008 par la Banque mondiale.

L'International Capital Market Association⁷¹ décrit l'obligation verte comme étant « une obligation dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets verts nouveaux ou en cours ». À cette définition s'ajoute quatre principes clés que doivent respecter les émetteurs d'obligations pour qu'elles soient caractérisées de vertes. Ces principes sont connus sous le nom de « Green Bond Principles » (GBP).

Notons que les obligations dites « durables » ne se limitent pas aux obligations vertes : certains émetteurs misent sur la nature de leurs activités pour émettre des obligations à caractère social, en lien avec la transition énergétique ou qui répondent aux objectifs du développement durable (ODD) de l'ONU.

Dans le monde

La croissance du marché des obligations durables est indéniable. En 2019, à l'échelle internationale, les nouvelles émissions d'obligations durables ont totalisé 255 milliards de dollars US⁷². La *Climate Bond Initiative* prévoit une croissance soutenue de ce marché qui, selon ses estimations, devrait atteindre 350 milliards de dollars US en 2020⁷³. L'Europe, la France en tête, demeure le marché le plus engagé et le plus réceptif à ce type de produit d'investissement.

⁷⁰ Martin Parry, Osvaldo Canziani, Jean Palutikof, Paul van der Linden et Clair Hanson, IPCC AR4 WG2, Conséquences, Adaptation et Vulnérabilité, Cambridge University Press, 2007. <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ar4-wg2-spm-fr.pdf>

⁷¹ Document de l'International Capital Market Association (ICMA) traduit en français par l'Agence France Trésor et révisé par Société Générale Corporate & Investment Banking.

⁷² Climate Bonds Initiative, Record 2019 GB Issuance \$255bn, 16 janvier 2020. <https://www.climatebonds.net/2020/01/record-2019-gb-issuance-255bn-eu-largest-market-us-china-france-lead-top-20-national>

⁷³ Publication du Service de recherche sur le crédit de RBC : Conférence sur les obligations vertes de RBC – 24 avril 2019.

Au Canada

Le marché canadien est en bonne posture, avec l'émission de 18 obligations durables totalisant 10 milliards de dollars CA en 2019⁷⁴. La province de l'Ontario est le plus important émetteur avec 4,75 milliards de dollars CA d'obligations durables en circulation à l'heure actuelle⁷⁵.

L'approche de DGIA

DGIA est un joueur d'envergure sur le marché canadien des obligations durables. La philosophie de gestion de ses mandats préconise une analyse rigoureuse de chaque nouvelle émission et une allocation largement supérieure aux indices traditionnels dans les projets de financement durable les plus attrayants. DGIA s'appuie sur les principes des *Green Bonds Principles* (GBP) pour les analyses des obligations durables.

La plus forte concentration d'obligations durables par rapport à ses actifs sous gestion se trouve dans le Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes, dont elles représentaient 19 % du portefeuille au 31 décembre 2019⁷⁶.

L'équipe IR de DGIA possède une expertise qui est aujourd'hui largement reconnue, et est consultée par les différents intervenants du marché canadien des capitaux (syndicats bancaires et émetteurs). D'ailleurs, en 2019, DGIA a échangé avec plusieurs courtiers au sujet de ses attentes à l'égard d'éventuelles émissions liées à la transition juste, un nouveau type d'émission qui finance les projets de réduction de GES des industries « brunes », soit les industries polluantes et émettrices de GES.

⁷⁴ Bloomberg, Décembre 2019.

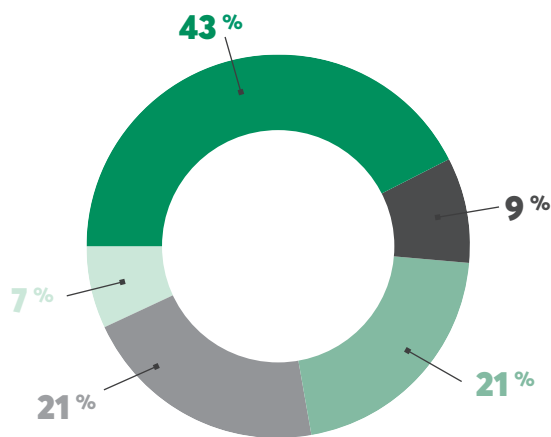
⁷⁵ *Idem*.

⁷⁶ DGIA, juin 2020.

Intégration ESG dans les placements immobiliers de DGIA

DGIA gère des portefeuilles de placements immobiliers pour ses partenaires et ses clients. DGIA investit dans diverses catégories de fonds et de biens immobiliers : résidences, centres commerciaux, immeubles de bureaux, immeubles industriels et terrains.

Conformément aux pratiques concrètes énoncées en décembre 2017 par Desjardins afin de faire face au défi climatique, le portefeuille immobilier est carboneutre. En outre, au 31 décembre 2019, 60 % des propriétés de DGIA avaient une certification écologique⁷⁷.



- Bureaux
- Industriels
- Résidentiels
- Commerciaux
- Terrains

Portefeuille immobilier carboneutre

<p>60 % des immeubles sont certifiés</p>	<p>Amélioration du pointage GRESB de 13 %</p>
---	--

Source : DGIA, juin 2020.
Données en date du 31 décembre 2019.

⁷⁷ DGIA, juin 2020.



Étude de cas – 150, rue des Commandeurs

Parmi les immeubles de DGIA, le 150, rue des Commandeurs à Lévis a remporté le convoité prix « Immeuble de l'année » dans la catégorie Immeuble corporatif des Prix BOMA 2019-2020 au Québec. Cette catégorie récompense les étoiles de l'industrie de l'immobilier commercial qui se démarquent notamment par l'excellence de leur gestion, la qualité de leurs opérations, leur préoccupation pour la conservation des ressources et leur conscience environnementale.

Le titre d'immeuble de l'année représente la plus prestigieuse reconnaissance de l'industrie de l'immobilier commercial en Amérique du Nord.

Un édifice responsable et innovant :

- Toitures végétales qui permettent de réduire l'effet d'îlot de chaleur
- 33 puits de géothermie qui génèrent de l'énergie pour la climatisation et le chauffage
- Optimisation de la luminosité naturelle pour accroître le confort des employés
- Éclairage à haute performance
- Accessibilité accrue au transport alternatif
- Économie d'eau potable de 40 %
- Gestion des matières résiduelles et des déchets compostables

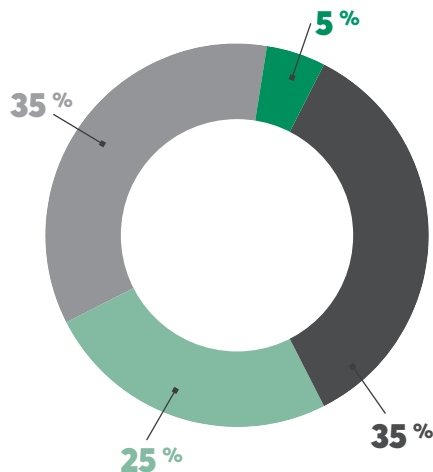
Intégration ESG dans les placements en infrastructure de DGIA

En collaboration avec le Régime de rentes de Desjardins et des partenaires externes, DGIA gère des portefeuilles de placements en infrastructure de qualité pour ses partenaires et ses clients. Elle investit dans différents secteurs tels que les énergies renouvelables, l'énergie traditionnelle, les services publics, le transport, la communication et l'infrastructure sociale.

Conformément aux pratiques concrètes énoncées en décembre 2017 par Desjardins afin de faire face au défi climatique, DGIA privilégie les occasions d'investissement dans les énergies renouvelables. Ainsi, 35 % du portefeuille en infrastructure est investi dans l'énergie éolienne, solaire et hydraulique. DGIA participe à des investissements en infrastructure dans 11 pays et six provinces canadiennes⁷⁸.

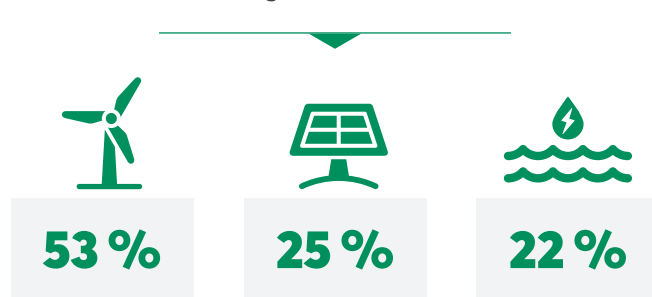


VENTILATION DES INVESTISSEMENTS EN ÉNERGIE RENOUVELABLE



- Communication, infrastructure sociale et autres
- Énergie renouvelable
- Transport
- Énergie et service publics

Énergie renouvelable



Source : DGIA, juin 2020.
Données en date du 31 décembre 2019.

⁷⁸ DGIA, juin 2020.



Étude de cas – *Regional Power*

En partenariat avec le Régime de rentes de Desjardins et *Connor Clark and Lunn Infrastructure*, DGIA a permis à des clients de procéder à l'acquisition de *Regional Power*, dont les activités sont principalement axées sur des projets en énergies renouvelables, dont trois centrales hydroélectriques au fil de l'eau au Canada et, dans une moindre mesure, le développement et la construction de nouveaux projets. Cette acquisition d'envergure, qui générera des flux monétaires prévisibles, stables et à très long terme, joue un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et contribue à maintenir de bonnes relations avec les Premières Nations. En effet, la centrale hydroélectrique de White River, détenue à 50 % par *Regional Power* et à 50 % par la Première Nation de Pic Mobert, a permis de créer 17 emplois à temps plein et d'embaucher trois membres de la communauté. Grâce à ce partenariat avec la Première Nation, le projet a pu obtenir une majoration du prix du contrat d'achat d'électricité lors de la phase de développement. Les trois centrales hydroélectriques en fonction contribuent à une réduction de plus de 170 kt des émissions de gaz à effet de serre chaque année et alimentent plus de 40 000 foyers en électricité⁷⁹.

En 2019, DGIA a contribué à plusieurs projets⁸⁰ :

- le portefeuille d'énergies renouvelables géré par Axiom Infrastructure inc., partenaire de longue date des entités Desjardins avec qui plusieurs projets sont menés en partenariat, a produit 12 849 GWh d'énergie propre, ce qui a permis d'éviter 3 484 kt de CO₂;
- Ardian, également partenaire de premier plan des entités Desjardins, a mis sur pied un programme de revue annuelle des émissions de carbone des actifs détenus en portefeuille et dédié une équipe à l'IR;
- les travaux d'électrification des terminaux de conteurs Montréal Gateway ont permis de remplacer des grues au diesel par 10 nouvelles grues-portiques électriques sur roues, qui sont désormais opérationnelles.

Conformément aux pratiques concrètes énoncées en décembre 2017 par Desjardins afin de faire face au défi climatique, DGIA privilégie les occasions d'investissement dans les énergies renouvelables.

⁷⁹ Régime des rentes du Mouvement Desjardins, avril 2020.

⁸⁰ Régime des rentes du Mouvement Desjardins, avril 2020.

Implication et collaboration

Implication de DGIA auprès des politiques publiques et promotion d'un marché financier plus responsable

Par ses nombreuses interventions publiques, dont certaines dans le cadre du *Canadian Investor Relations Institute* (CIRI), DGIA fait la promotion d'un marché financier plus responsable en incitant les entreprises à gérer leurs risques ESG et à divulguer selon les normes du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB). Cet appel à la responsabilité est également réitéré lors des activités d'engagement actionnarial des membres de l'équipe IR de DGIA.

Aussi, à titre de signataire du GIFCC et de la *Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques*, Desjardins encourage les entreprises à faire une meilleure divulgation des risques liés aux changements climatiques.

DGIA travaille en étroite collaboration avec les secteurs de Desjardins responsables des interventions auprès des différentes instances gouvernementales. Ainsi, en 2019, DGIA a participé directement aux deux dossiers suivants :

- les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont consulté DGIA pour obtenir le point de vue de son équipe IR et connaître les attentes de DGIA à l'égard d'une taxonomie verte canadienne;
- Desjardins ayant un représentant au sein du Groupe technique d'experts sur la finance durable, DGIA a contribué à l'élaboration du rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable mis sur pied par le gouvernement du Canada.

Implication de DGIA dans l'éducation et l'innovation

L'inspiration et l'influence font partie des convictions de DGIA en matière d'investissement responsable. L'éducation des entreprises, des partenaires et clients et des communautés sur l'IR fait partie de ses priorités. En 2019, les membres de l'équipe IR de DGIA ont fait plus de 15 présentations ou interventions publiques sur l'investissement responsable, dont quatre dans le cadre d'événements académiques pilotés par des universités canadiennes.

En 2019, DGIA a mis son expertise à profit à plusieurs occasions, notamment :

- en soutenant la recherche et l'innovation pour une quatrième année consécutive au moyen de sa participation au comité d'orientation de la Chaire Desjardins en finance responsable de l'Université de Sherbrooke. Dans ce contexte, DGIA a formé plusieurs stagiaires en investissement responsable;
- en participant à un panel sur l'analyse des scénarios climatiques lors de la conférence annuelle de l'Association de l'investissement responsable (AIR);
- en accompagnant des étudiants de la faculté de gestion Desautels de l'université McGill dans leurs réflexions en lien avec l'intégration ESG dans la gestion de portefeuille.

L'équipe IR de DGIA a également organisé des activités de formation interne destinées aux employés de la firme, dont une formation sur le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles. Un atelier ESG 101 a aussi été offert aux employés de différents secteurs de Desjardins.

Collaboration de DGIA

Que ce soit au nom de DGIA ou en tant que représentant de Desjardins, la firme collabore avec plusieurs organisations faisant la promotion des meilleures pratiques ESG.

Au nom de Desjardins

ASSOCIATION POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (AIR)

L'Association pour l'IR est une association représentant l'industrie canadienne de l'investissement responsable.

Desjardins est partenaire de l'Association et participe régulièrement aux initiatives et événements organisés par cette dernière. À titre d'investisseur institutionnel, DGIA collabore étroitement avec plusieurs autres investisseurs responsables canadiens.

LA COALITION CANADIENNE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (CCGG)

Le CCGG représente les intérêts des investisseurs institutionnels dans la promotion de bonnes pratiques de gouvernance auprès des sociétés ouvertes canadiennes, ainsi que dans l'amélioration de la réglementation pour mieux aligner les intérêts des conseils d'administration et des directions des entreprises sur ceux de leurs actionnaires.

DGIA a notamment été active en 2019 au sein du comité environnemental et social de la CCGG, qui promeut l'intégration de ces facteurs dans les structures de gouvernance des sociétés par actions canadiennes.

LE CDP

Le CDP, auparavant le Carbon Disclosure Project, gère le processus mondial de divulgation d'informations qui permet aux entreprises, aux villes, aux pays et aux régions de mesurer et de gérer leurs impacts environnementaux.

Desjardins est l'un des signataires du CDP, et DGIA travaille à promouvoir l'amélioration de la divulgation des impacts environnementaux dans son programme d'engagement actionnarial.

CIRANO

Le CIRANO est un centre de recherche qui réunit plusieurs chercheurs de diverses universités canadiennes dont le mandat consiste à acquérir et à partager des connaissances sur l'analyse organisationnelle.

Desjardins est un partenaire du CIRANO, et DGIA entretient depuis plusieurs années des liens étroits avec le centre, avec qui elle échange sur les stratégies à faible émission de CO₂, la décarbonisation et d'autres sujets liés à la gestion de portefeuille en général, et à l'investissement responsable en particulier.

LE CLUB DES 30 %

Le Club des 30 % a été créé au cours d'une campagne au Royaume-Uni en 2010 et est aujourd'hui présent dans 13 autres pays et régions, dont le Canada. Il a pour mission de convaincre les présidents des conseils d'administration et les chefs de la direction de privilégier un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs et les cadres supérieurs.

Desjardins est devenu signataire du Club des 30 % du Canada et DGIA travaille à promouvoir la diversité au sein des conseils d'administration.

FINANCE MONTRÉAL

Finance Montréal a pour mission de développer et de promouvoir le secteur des services financiers de Montréal et du Québec et a créé en 2016 un groupe de travail consacré à l'investissement responsable.

Desjardins est signataire de la *Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques* de Finance Montréal, qui vise à sensibiliser à l'importance de la divulgation pour mieux gérer l'impact des changements climatiques.

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (GIFCC)

Le GIFCC a été créé par le *Financial Stability Board*, l'organisation responsable de définir les normes internationales en matière de stabilité financière. Il a pour objectif d'élaborer des conditions pour la divulgation volontaire et cohérente des risques financiers liés au climat, qui pourront être utilisées par les entreprises pour communiquer avec leurs investisseurs et autres parties prenantes.

Desjardins soutient les travaux du GIFCC, qui sont désormais reconnus à l'échelle internationale comme la référence en divulgation de l'information relative aux changements climatiques.

INITIATIVE FINANCIÈRE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE-FI)

Le PNUE-FI est un partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secteur financier mondial dont la mission consiste à faire la promotion de la finance durable.

Desjardins est membre du PNUE-FI, et DGIA a été invitée à joindre un groupe d'investisseurs afin de rédiger les lignes directrices visant à élaborer des normes de divulgation relative au climat à l'intention des investisseurs selon le cadre du GIFCC.

Desjardins Gestion internationale d'actifs

ÆQUO

Æquo offre des services d'engagement actionnarial à ses partenaires afin d'aider les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

DGIA collabore avec Æquo afin de compléter la portée de ses activités en investissement responsable, notamment auprès d'entreprises américaines.

CHAIRE DESJARDINS EN FINANCE RESPONSABLE – UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

La Chaire vise à contribuer au développement de la finance responsable et propose un programme de recherche qui touche les trois axes d'étude suivants : la gestion responsable des portefeuilles, le risque systémique et la responsabilité sociale du secteur financier ainsi que les risques extrafinanciers et de réputation des entreprises.

En vertu de ce partenariat, un des gestionnaires de DGIA siège au comité directeur de la Chaire et plusieurs membres de l'équipe IR siègent à différents conseils et comités liés à l'IR. De plus, DGIA embauche des stagiaires afin de les former dans le domaine de l'IR.

PRINCIPES DE L'IR (PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT OU PRI)

Les PRI constituent le principal promoteur de l'investissement responsable dans le monde. Ils favorisent une meilleure compréhension de l'impact des facteurs ESG sur l'investissement et soutiennent le réseau international de signataires dans l'intégration de ces facteurs à leurs décisions de placement.

DGIA est un signataire actif des PRI depuis 2017. L'un de ses représentants siège au comité consultatif du Réseau. Trois autres entités de Desjardins sont également signataires des PRI.

SCIENTIFIC BETA

Créé par l'institut EDHEC-Risk en 2013, [Scientific Beta](#) est l'une des toutes premières institutions académiques dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée pour le secteur de l'investissement. L'équipe de Scientific Beta a comme objectif l'adoption des plus récents modèles de bêta intelligent et leur mise en œuvre par l'ensemble du secteur de l'investissement. Scientific Beta a également mis en place une chaire de recherche sur les stratégies factorielles et ESG.

En 2018, DGIA s'est associée à ce partenaire de longue date pour lancer la première gamme de FNB IR au Canada, qui compte aujourd'hui neuf fonds. D'autres solutions sont prévues à court terme.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET VICE-PRÉSIDENTE GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, DESJARDINS

Cette vice-présidente est responsable des programmes de gouvernance, d'éthique organisationnelle, de développement durable et de finance responsable de Desjardins. Elle pilote notamment la contribution de Desjardins à une transition vers une économie durable et responsable ainsi que l'intégration des critères ESG dans la gouvernance et le modèle d'affaires du groupe.

DGIA et cette équipe collaborent régulièrement afin d'échanger leurs expertises sur les enjeux ESG. Par l'intermédiaire de cette équipe, DGIA est également mise en relation avec des experts de Desjardins sur des domaines plus pointus, tels que la cybersécurité et la fiscalité.

SUSTAINABILITY ACCOUNTING OVERSIGHT BOARD (SASB)

Le [Sustainability Accounting Oversight Board \(SASB\)](#) est un organisme sans but lucratif qui établit des normes sectorielles à l'intention des sociétés ouvertes américaines pour la comptabilisation et la divulgation des questions qui ont une incidence significative sur l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance.

En 2019, DGIA est devenue un membre institutionnel de l'Alliance du Sustainability Accounting Standards Board (SASB). En vertu de ce partenariat, plusieurs employés de DGIA, dont de nombreux gestionnaires de portefeuille, suivront le cursus du Fundamentals Sustainability Accounting (FSA).



Dialogues réalisés en 2019⁸¹

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
407 International, Inc.		<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG
Air Canada	AC	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Relations avec les employés • Éthique d'entreprise
Algonquin Power & Utilities Corp.	AQN	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les investisseurs
Allied Properties Real Estate Investment Trust	AP.UN	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Sécurité des employés
Altus Group Limited	AIF	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG
American Electric Power	AEP	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Diversité • Structure du conseil d'administration
ARC Resources Ltd.	ARX	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Sécurité des employés • Transition énergétique
ATCO Ltd.	ACO.X	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG
Banque Laurentienne du Canada	LB	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération • Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada	NA	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du conseil d'administration • Cybersécurité et protection des données personnelles
BASF	BAS.F	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG

⁸¹ DGIA, avril 2020.

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Baytex Energy Corp.	BTE	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les investisseurs • Rémunération
BB&T Bank	TFC	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Transition énergétique
Biogen Inc.	BIIB	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération • Controverse • Diversité • Relations avec les employés • Accessibilité des produits
BlackBerry Limited	BB	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les investisseurs • Cybersécurité et protection des données personnelles
Bonduelle	BON	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets • Chaîne d'approvisionnement responsable
Boralex Inc.	BLX	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les parties prenantes • Sécurité des employés
Brookfield Asset Management Inc.	BAM.A	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Intégration et divulgation des risques ESG • Cybersécurité et protection des données personnelles
Brookfield Renewable Partners LP	BEP.UN	<ul style="list-style-type: none"> • Controverse • Intégration et divulgation des risques ESG • Sécurité des employés • Relations avec les parties prenantes
CAE Inc.	CAE	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG
Cameco Corporation	CCO	<ul style="list-style-type: none"> • Controverse • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les parties prenantes • Relations avec les investisseurs
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	CNR	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération • Sécurité des employés
Canadian Natural Resources Limited	CNQ	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	CP	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération
Canadian Western Bank	CWB	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG
Canopy Growth	WEED	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Qualité et sécurité des produits
Capital Power Corporation	CPX	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique
Cardinal Health	CAH	<ul style="list-style-type: none"> • Fraude et corruption • Gestion de la crise des opioïdes • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les employés
Cenovus Energy Inc.	CVE	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les investisseurs • Transition énergétique • Rémunération • Changements climatiques
CGI Inc.	GIB.A	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération • Cybersécurité et protection des données personnelles
Champion Iron Ltd.	CIA	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG
Citizens Financial Group Inc.	CFG	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Transition énergétique
Cogeco Inc.	CGO	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Relations avec les investisseurs • Rémunération • Intégration et divulgation des risques ESG • Cybersécurité et protection des données personnelles
Compagnie Générale des Etablissements Michelin SCA	ML	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG • Cybersécurité et protection des données personnelles
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	IMO	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Diversité • Relations avec les parties prenantes • Relations avec les investisseurs
Consolidated Edison Inc.	ED	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG • Changements climatiques
Continuum	CNU	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Corporation TC Énergie	TRP	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Controverse • Relations avec les parties prenantes
Costco Wholesale Corporation	COST	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement responsable • Diversité • Structure du conseil d'administration • Intégration et divulgation des risques ESG
Crescent Point Energy Corp.	CPG	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Gestion de l'utilisation de l'eau • Diversité • Relations avec les investisseurs • Relations avec les parties prenantes
CVS Caremark Corporation	CVS	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les employés • Diversité • Gestion des déchets
Dollarama Inc.	DOL	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Diversité • Relations avec les employés • Chaîne d'approvisionnement responsable
Dollar General Corporation	DG	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Chaîne d'approvisionnement responsable • Relations avec les employés • Controverse
Dollar Tree	DLTR	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Structure du conseil d'administration • Rémunération • Potentiel d'exclusion
Dream Industrial Real Estate Investment Trust	DIR.UN	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG
DTE Energy	DTE	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Transition énergétique • Changements climatiques • Transition énergétique
Duke Energy Corp.	DUK	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Rémunération • Changements climatiques • Intégration et divulgation des risques ESG
Emera Incorporated	EMA	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Empire Company Limited	EMP.A	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les investisseurs
Enbridge Inc.	ENB	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Diversité • Relations avec les parties prenantes
Énergie Valero	VLO	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Transition énergétique
Énergir	GZM	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement responsable • Transition énergétique
Enerflex Ltd.	EFX	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG
Enerplus Corporation	ERF	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Transition énergétique • Diversité • Relations avec les parties prenantes
ENMAX Corp.		<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Diversité • Sécurité des employés
Entergy Corporation	ETR	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique
Estée Lauder Companies	EL	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets • Qualité et sécurité des produits • Intégration et divulgation des risques ESG
Fastenal	FAST	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les employés
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	CHP.UN	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération
Financière Sun Life	SLF	<ul style="list-style-type: none"> • Cybersécurité et protection des données personnelles • Changements climatiques
First Quantum Minerals Ltd.	FM	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité
Fortis Inc.	FTS	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Controverse • Intégration et divulgation des risques ESG
George Weston Limitée	WN	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du conseil d'administration • Controverse • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Gibson Energy Inc.	GEI	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Diversité • Relations avec les investisseurs
Gildan Activewear Inc.	GIL	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement responsable
Great-West Lifeco Inc.	GWO	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du conseil d'administration
Groupe SNC-Lavalin inc.	SNC	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Potentiel d'exclusion • Transition énergétique
Harvest Health & Recreation, Inc.	HARV	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Potentiel d'exclusion
HEXO Corp.	HEXO	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Intégration et divulgation des risques ESG • Potentiel d'exclusion
Husky Energy Inc.	HSE	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Relations avec les investisseurs • Sécurité des employés • Changements climatiques • Diversité
Hydro One Limited	H	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des employés
iA Groupe financier Inc.	IAG	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération • Cybersécurité et protection des données personnelles
IAMGOLD Corporation	IMG	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Changements climatiques
Innergex énergie renouvelable inc.	INE	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les parties prenantes
Intact Corporation financière	IFC	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les investisseurs
Inter Pipeline Ltd.	IPL	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Changements climatiques • Relations avec les investisseurs
Keyera Corp.	KEY	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Diversité • Sécurité des employés
Kinross Gold Corporation	K	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les parties prenantes

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Les Aliments Maple Leaf Inc.	MFI	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG • Chaîne d'approvisionnement responsable
Les Compagnies Loblaw Limitée	L	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération • Chaîne d'approvisionnement responsable • Intégration et divulgation des risques ESG
Liberty Defense Holdings, Ltd.	V.SCAN	<ul style="list-style-type: none"> • Cybersécurité et protection des données personnelles • Structure du conseil d'administration
Lightspeed POS, Inc.	LSPD	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG
Linamar Corporation	LNR	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du conseil d'administration • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération
McKesson Corporation	MCK	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération • Gestion de la crise des opioïdes • Développement et intégration d'une stratégie ESG
Martinrea International Inc.	MRE	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité
MEG Energy Corp.	MEG	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Changements climatiques • Gestion de l'utilisation de l'eau • Transition énergétique
Mines Agnico Eagle Ltée	AEM	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Sécurité des employés
M&T Bank	MTB	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les employés • Structure du conseil d'administration
Neptune Wellness Solution Inc.	NEPT	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et sécurité des produits • Sécurité des employés • Structure du conseil d'administration
NFI Group Inc.	NFI	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les investisseurs
Norbord Inc.	OSB	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG
Northview Apartment Real Estate Investment Trust	NVU.UN	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Changements climatiques • Structure du conseil d'administration
Nutrien Ltd.	NTR	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Intégration et divulgation des risques ESG • Chaîne d'approvisionnement responsable

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Onex Corporation	ONEX	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les investisseurs
Ovintiv, Inc.	OVV	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques • Gestion de l'utilisation de l'eau • Lobbying et contributions politiques
Parex Resources Inc.	PXT	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Sécurité des employés • Relations avec les parties prenantes • Changements climatiques • Transition énergétique
Parkland Fuel Corporation	PKI	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Transition énergétique
Pfizer	PFE	<ul style="list-style-type: none"> • Lobbying et contributions politiques • Intégration et divulgation des risques ESG • Diversité • Accessibilité des produits
Pinnacle Renewable Energy, Inc.	PL	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques
PrairieSky Royalty Ltd.	PSK	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération
Premium Brands Holdings Corporation	PBH	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Chaîne d'approvisionnement responsable • Relations avec les investisseurs
Public Service Enterprise Group Inc.	PEG	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique
Québecor inc.	QBR.B	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du conseil d'administration • Controverse
Redevances Aurifères Osisko Ltée	OR	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG
Restaurant Brands International, Inc.	QSR	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Chaîne d'approvisionnement responsable • Diversité • Relations avec les employés
RioCan Real Estate Investment Trust	REI.UN	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement responsable • Intégration et divulgation des risques ESG

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Rogers Communications Inc.	RCI.B	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Cybersécurité et protection des données personnelles • Chaîne d'approvisionnement responsable
Seven Generations Energy Ltd.	VII	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Diversité • Rémunération • Relations avec les parties prenantes
Sherwin-Williams	SHW	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Relations avec les employés • Diversité
Shopify, Inc.	SHOP	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Cybersécurité et protection des données personnelles
Société Canadian Tire Ltée	CTC.A	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Chaîne d'approvisionnement responsable
Société financière IGM inc.	IGM	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Relations avec les investisseurs • Rémunération
Southern Company	SO	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique
Stingray Group, Inc.	RAY.A	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG
Suncor Énergie Inc.	SU	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique
Teck Resources Limited	TECK.B	<ul style="list-style-type: none"> • Controverse • Lobbying et contributions politiques
The Kroger Co.	KR	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Chaîne d'approvisionnement responsable • Impact écologique
TJX Companies	TJX	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement responsable • Diversité • Structure du conseil d'administration
Transcontinental Inc.	TCL.A	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG • Diversité
Travelers	TRV	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration et divulgation des risques ESG
Under Armour Inc.	UAA	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement responsable • Droits de la personne
Vermilion Energy Inc.	VET	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Rémunération • Sécurité des employés

Émetteur	Symbole boursier	Thèmes abordés
Walgreens Boots Alliance, Inc.	WBA	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la crise des opioïdes • Gestion des déchets • Fiscalité • Intégration et divulgation des risques ESG • Potentiel d'exclusion • Diversité
Waste Connections, Inc.	WCN	<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les employés • Structure du conseil d'administration • Diversité
Waste Management, Inc.	WM	<ul style="list-style-type: none"> • Transition énergétique • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Sécurité des employés
Whitecap Resources Inc.	WCP	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Intégration et divulgation des risques ESG • Sécurité des employés

Réalisé par notre partenaire Æquo

Réalisé par notre équipe

